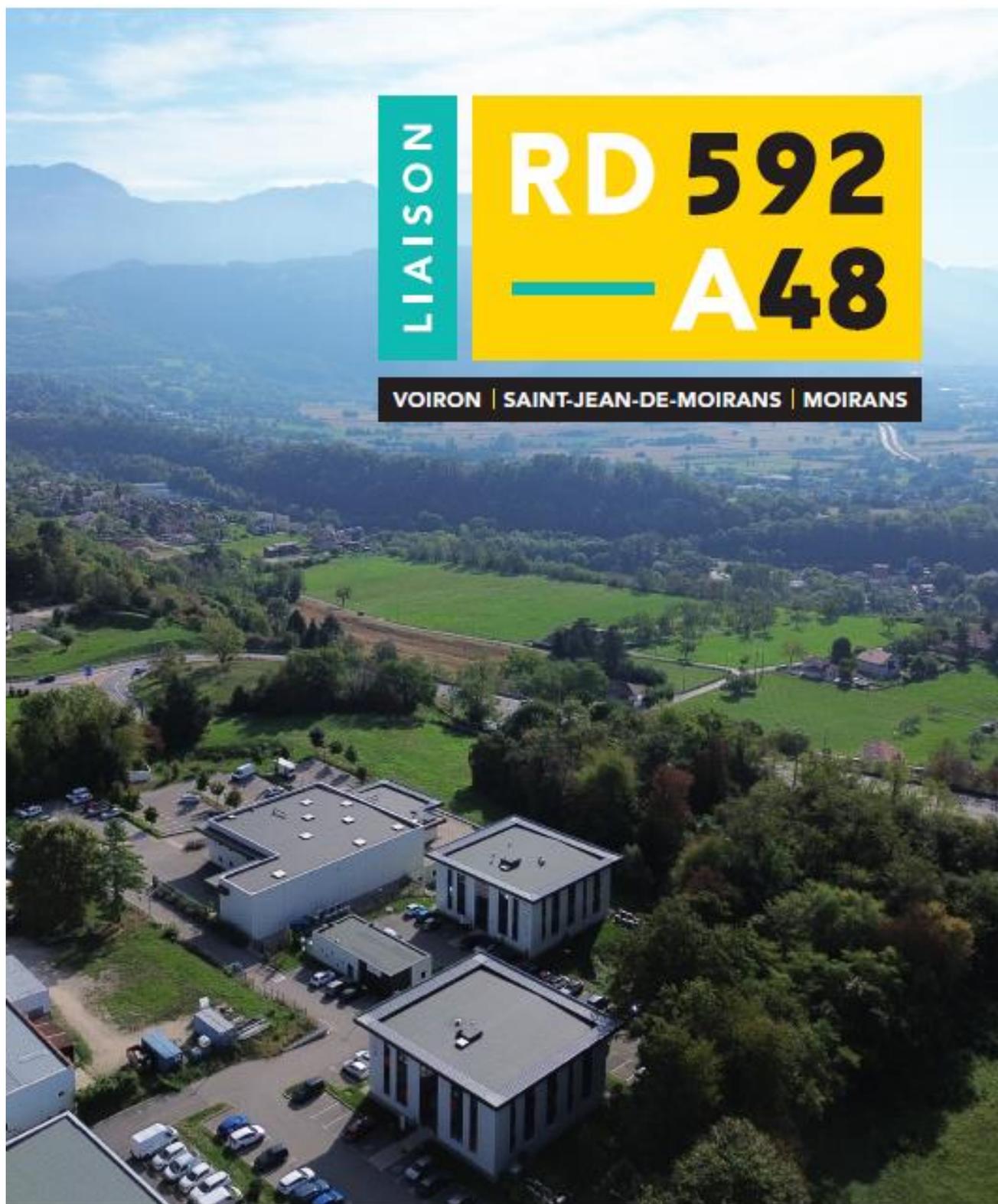




## BILAN DE LA CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

### Liaison A48-RD 592 :

Concertation sur l'aménagement de la liaison A48-RD 592 et la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Moirans



# Table des matières

<b>Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>Présentation du projet.....</b>	<b>4</b>
Contexte et enjeux du projet.....	4
Les caractéristiques du projet.....	5
<b>Le dispositif de concertation.....</b>	<b>8</b>
Les objectifs de la concertation .....	8
Les modalités de la concertation .....	8
Dispositif de mobilisation .....	9
Dispositif d'information.....	12
Dispositif de participation .....	13
<b>Synthèse quantitative des expressions du public .....</b>	<b>16</b>
La participation via les registres, numérique et en mairies .....	16
La participation lors des deux réunions publiques au format de déambulation participative .....	16
La participation lors des trois permanences .....	17
La participation lors de l'atelier sur le thème de la biodiversité .....	17
Enseignements.....	17
<b>Synthèse territoriale des expressions du public.....</b>	<b>19</b>
Les principaux secteurs géographiques évoqués .....	19
Enseignements.....	23
<b>Synthèse thématique des expressions du public .....</b>	<b>24</b>
Les principales thématiques évoquées .....	24
Thème 1 : Usages .....	25
Thème 2 : Environnement .....	32
Thème 3 : Cadre de vie.....	38
Thème 4 : Vie du projet.....	42
Thème 5 : Caractéristiques du projet .....	46
Enseignements.....	47
<b>Les grands enseignements de la concertation .....</b>	<b>48</b>
<b>Annexe.....</b>	<b>50</b>

# Introduction

Situé à 25 km au nord-ouest de Grenoble, le projet de liaison s'inscrit sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV). Il concerne directement les communes de Voiron, de Saint-Jean-de-Moirans et de Moirans, au cœur de l'aire d'attraction de Grenoble.

Pour répondre aux problématiques de sécurité, de mobilité et de nuisances pour les riverains, le Département de l'Isère porte la maîtrise d'ouvrage du projet de liaison A48-RD 592, en étroite partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV).

Le projet consiste à créer une liaison entre l'A48 et la RD 592 de 1 400 mètres de long avec une voie de circulation par sens. Elle se connectera à la RD 592 par un carrefour giratoire puis franchira l'A48 par un passage inférieur avant de se raccorder au giratoire situé à la sortie du diffuseur de Champfeuillet.

La liaison A48-RD 592 a fait l'objet d'une première concertation en 2017. À son issue, les études ont été relancées, et le projet affiné en prenant en compte les enseignements de cette première phase de concertation.

La liaison a fait l'objet d'une nouvelle concertation, menée du 15 novembre au 11 décembre 2023. Cette concertation s'inscrit également dans le cadre de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Moirans nécessaire à la réalisation de cette infrastructure.

# Présentation du projet

## Contexte et enjeux du projet

### Un projet à l'étude depuis 2006 et concerté en 2017

En 2006, après le transfert de la route nationale au Département, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV), avec l'appui du Département de l'Isère, a relancé les études pour analyser l'intérêt d'une liaison avec l'A48, en étudiant différents tracés, et en reprenant l'analyse des besoins. En 2011, la réflexion conduite a permis d'aboutir à un tracé positionné plus à l'Est que celui qui avait été porté par l'Etat et a confirmé l'intérêt du projet. Celui-ci a recueilli l'accord de l'ensemble des communes concernées. En 2012, le Département a repris la maîtrise d'ouvrage du projet et a lancé une première phase d'études pour confirmer la faisabilité du tracé proposé, et en évaluer le coût et les impacts.

Les études réalisées ont conduit le Pays Voironnais, le Département de l'Isère et les Communes concernées à privilégier un tracé partant du carrefour giratoire de Champfeuillet et rejoignant la RD 592 à 1 400 m plus bas. C'est ce tracé qui a été soumis à la concertation en 2017. La démarche avait suscité une faible participation du public en dehors des deux réunions publiques. Si, au cours de la concertation, l'opportunité du projet de liaison n'a pas été remise en question, le tracé a toutefois soulevé des inquiétudes chez les habitants, parmi lesquelles : des nuisances sonores et atmosphériques pour les habitations proches de la voie nouvelle ; la préservation du cadre de vie et de l'environnement ; la prise en compte des mobilités alternatives et des modes actifs ; des doutes sur l'amélioration réelle des conditions de circulation.

Dans son bilan et à la suite des questionnements soulevés par le public, le Département :

- a affirmé le choix de l'option de franchissement « nouvel ouvrage » sous l'A48, moins impactant pour la vie locale ;
- a prévu d'intégrer une variante de tracé, plus éloignée du péage de Champfeuillet, dans la suite des études opérationnelles ;
- a accepté la possibilité d'acquérir des maisons se situant à proximité de l'emprise de la voie nouvelle sur demande des propriétaires ;
- a affirmé que le tracé choisi serait affiné selon les principaux enjeux soulevés : proximité de l'habitat, activité agricole, biodiversité, hydraulique.

Le bilan a été adopté conjointement par le Département de l'Isère et la CAPV en novembre 2017.

## CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

### Des études relancées entre 2017 et aujourd'hui

Les études de maîtrise d'œuvre et l'élaboration des dossiers règlementaires ont été lancées en janvier 2019 afin de fiabiliser le tracé retenu et de permettre de procéder aux premières acquisitions foncières d'opportunité. Depuis 2020, les échanges se poursuivent avec le nouvel exécutif du Pays Voironnais, qui a confirmé son soutien au projet, et les Communes concernées par le projet.

Une étude de trafic complémentaire a été réalisée en 2021 pour évaluer les impacts de la nouvelle liaison sur les axes routiers locaux, bien au-delà des abords immédiats de la nouvelle liaison routière. Cette analyse a été menée à de multiples horizons, court, moyen et long termes. En 2022, des focus sur certaines sections de voiries locales ont permis de mesurer les impacts du projet de la manière la plus précise possible.

### Les enjeux et objectifs du projet

Le projet porte 4 principaux objectifs :

- limiter les trafics sur les voiries traversant les zones urbaines, réduire les nuisances pour les habitants et améliorer leur sécurité ;
- rabattre le trafic de transit sur le réseau autoroutier en améliorant l'accessibilité du diffuseur de Champfeuillet depuis le Sud ;
- améliorer les liaisons transversales entre le nord et le sud du Pays Voironnais et faciliter les échanges avec la Bièvre ;
- assurer une meilleure desserte des équipements implantés sur le Nord du Voironnais, et en particulier l'hôpital et les zones économiques.

### Les caractéristiques du projet

#### Une liaison de 1400 m

La future liaison traverse un secteur plus urbanisé, au nord de l'A48, et un secteur périurbain au Sud. Son point de départ côté plateau Voironnais se situe au carrefour giratoire du diffuseur de Champfeuillet sur l'A48, au sud-ouest de Voiron. La liaison s'étendra sur environ 1 400 m vers le Sud, en direction du fond de la vallée de la Morge, pour rejoindre 93 m plus bas la RD 592.

- AMENAGEMENT DE LA LIAISON A48-RD592 ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MOIRANS

**CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023**

Pour assurer des échanges sécurisés, la nouvelle liaison viendra se raccorder sur le giratoire de Champfeuillet existant et un nouveau giratoire de 20 mètres de rayon sera créé à la jonction entre la nouvelle liaison et la RD 592.

Pour intégrer le projet dans le réseau routier, le réaménagement de la voie impériale sur environ 260 ml (mètres linéaires) et le réaménagement de la RD 592 / route de Voiron sur environ 300 ml sont prévus.

La pente de la liaison évoluera de 4,5 % dans l'ouvrage de franchissement sous l'A48, à 7,5 % sur la section amont et à 7 % sur la section aval de la liaison. Ces pentes importantes mais fonctionnelles pour des véhicules motorisés permettent de limiter les impacts fonciers et environnementaux du projet.



CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

### Un ouvrage de franchissement sous l'A48

La construction d'un nouvel ouvrage sous l'A48 permettra au projet de franchir l'autoroute. Il aura une longueur d'environ 40 m, une largeur de 11 m et une hauteur de 4,85 m. L'ouvrage à réaliser sera préfabriqué à proximité de son emplacement final, en dehors des emprises de l'A48. Il sera mis en place en plusieurs fois sous l'autoroute en coordination avec AREA. Le choix de réaliser cet ouvrage fait suite à la concertation de 2017. La construction d'un nouvel ouvrage permettra de dissocier le trafic routier empruntant la nouvelle liaison de la circulation locale.

Afin de garantir des conditions de circulation sécurisées, la route de Champfeuillet passera au-dessous de la nouvelle liaison grâce à la réalisation d'un nouvel ouvrage. Il aura une largeur de 12 m, et une portée permettant le dégagement d'un espace de 9,30 m pour la route de Champfeuillet. La hauteur libre minimale sous ouvrage sera de 4,30 m.

Le Département assurera le rétablissement des accès à l'ensemble des parcelles impactées par le projet. Par ailleurs, le Département prévoit de réaménager le diffuseur entre la RD 1085 et la RD 592 afin d'améliorer les échanges entre ces axes.

### Un projet prenant en compte l'environnement

Depuis 2017, des études ont été relancées afin d'établir un état des lieux des habitats naturels du territoire du projet, et de la biodiversité qu'ils abritent. Cet état des lieux a été réalisé selon une méthodologie en trois temps :

- une phase préliminaire d'analyse bibliographique ;
- une phase d'inventaire naturaliste de terrain ;
- une phase d'analyse des enjeux environnementaux et en particulier de biodiversité.

Les données recueillies sur le terrain ont donné lieu à des cartographies et à des analyses qui constituent la base de l'état initial du milieu naturel. Cet état initial permet de mesurer le niveau d'impact et d'identifier les mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement voire de compensations si l'impact est évalué trop fort.

Pour une présentation plus détaillée du projet, le dossier de concertation est disponible en annexe de ce document.

# Le dispositif de concertation

## Les objectifs de la concertation

Organisée du 13 novembre au 11 décembre 2023, la concertation publique visait à informer les habitants des communes de Moirans, Saint-Jean-de-Moirans et Voiron, ainsi que l'ensemble des usagers susceptibles d'être concernés par les aménagements prévus. Cette phase de dialogue et d'échanges a permis de recueillir leurs observations et contributions et d'enrichir ainsi le projet.

Cette concertation avait également pour objectif la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Moirans.

## Les modalités de la concertation

La concertation publique préalable s'est tenue du 13 novembre au 11 décembre 2023, conformément à l'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme. Elle a été organisée par le Département de l'Isère, maître d'ouvrage du projet de liaison A48-RD 592.

Les participants pouvaient donner leur avis sur les différents aménagements projetés pendant les 2 réunions publiques, sur les registres papier disponibles dans les 3 mairies et à la CAPV, lors des 3 permanences techniques, de l'atelier biodiversité et sur le registre en ligne.

Le présent document dresse le bilan de la concertation et des contributions recueillies. Il permettra au Département d'affiner le projet en analysant l'ensemble des remarques et propositions du public.

Le nouveau dossier de présentation du projet, élaboré suite aux études qui seront conduites après cette phase de concertation, constituera la base des discussions au moment de l'enquête publique dont l'objectif est la déclaration d'utilité publique du projet, l'examen de l'étude d'impact et l'obtention de l'autorisation environnementale. L'enquête publique permettra ainsi de valider définitivement le projet et de lancer la réalisation de la liaison A48-RD 592.

CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

## Dispositif de mobilisation

### Annnonce presse

Le Département a fait publier une annonce presse informant de l'ouverture de la concertation, des modalités d'informations et des rencontres à venir. Cette annonce a été relayée dans la presse locale : Dauphiné Libéré (voir annexe).

# AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC



VOIRON | SAINT-JEAN-DE-MOIRANS | MOIRANS

Le Département de l'Isère qui porte la maîtrise d'ouvrage du projet de Liaison raccordant la route départementale (RD) 592 à l'autoroute A48, organise une concertation publique (articles L103-2 et R103-1 du Code de l'urbanisme) du 13 novembre au 11 décembre.

---

**Un dossier de concertation** et une exposition présentant et détaillant le projet et ses étapes sont mis à disposition du public dans les mairies de Voiron, Moirans et Saint-Jean-de-Moirans.

**Le dossier sera également consultable en ligne** à l'adresse suivante : [www.registre-numerique.fr/liaison-a48-rd592](http://www.registre-numerique.fr/liaison-a48-rd592)

Les avis et observations seront recueillis sur les registres ouverts à cet effet, dans chacun des lieux où le dossier de concertation est consultable, ou peuvent être transmis via le registre numérique disponible sur la page Internet de la concertation.

**Deux réunions publiques** se tiendront respectivement :

- **Le 15 novembre à 18h30**  
à Voiron, dans la salle des fêtes ;
- **Le 07 décembre à 18h30**  
à Moirans, dans la salle Louis Barran.

**Un atelier sur le thème « biodiversité »** se tiendra en mairie de Saint-Jean-de-Moirans le mercredi 29 novembre à 19h. Les inscriptions à cet atelier se feront via l'adresse mail du projet : [liaison-a48-rd592@mail.registre-numerique.fr](mailto:liaison-a48-rd592@mail.registre-numerique.fr)

**Trois permanences d'information** sont respectivement organisées en mairie de Moirans, en mairie de Saint-Jean-de-Moirans et en mairie de Voiron :

- **Le 22 novembre de 17h à 19h en mairie de Moirans.**
- **Le 05 décembre de 17h à 19h en mairie de Saint-Jean-de-Moirans.**
- **Le 11 décembre de 17h à 19h en mairie de Voiron.**

À l'issue de cette phase de concertation le Département de l'Isère analysera l'ensemble des avis et propositions recueillis au sein d'un bilan de la concertation. Il affinera et précisera ensuite son projet en tenant compte, dans la mesure du possible, des observations formulées.

Le nouveau dossier de présentation du projet, issu de cette phase, constituera la base des discussions au moment de l'enquête publique. Celle-ci devrait se tenir courant 2025. Elle permettra de valider définitivement le projet auprès des publics concernés et de lancer la réalisation des aménagements retenus.

- AMENAGEMENT DE LA LIAISON A48-RD592 ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MOIRANS

### CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

#### Communiqué de presse

Le 07 novembre 2023, le Département a diffusé un communiqué de presse auprès de la presse locale, qui a relayé l'information. Des articles ont été publiés : un article du Dauphiné libéré en date du 12 novembre 2023 et dans l'Essor du 15 novembre 2023 (voir annexe).

#### Internet et réseaux sociaux

Le Département, les communes de Moirans, Saint-Jean-de-Moirans et Voiron ont publié sur leurs sites internet et réseaux sociaux des actualités et informations sur la tenue de la concertation publique (voir quelques exemples en annexe).

- AMENAGEMENT DE LA LIAISON A48-RD592 ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MOIRANS

CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

Affiches

Des affiches du projet annonçant la tenue de la concertation, des 2 réunions publiques, de l'atelier biodiversité et des 3 permanences ont été mises en place dans les communes de Moirans, Saint-Jean-de-Moirans et Voiron, ainsi qu'au siège de la CAPV.

# CONCERTATION PUBLIQUE

DU 13 NOVEMBRE AU 11 DÉCEMBRE 2023

LIAISON

RD 592  
— A48

VOIRON | SAINT-JEAN-DE-MOIRANS | MOIRANS

## Informez-vous et contribuez au projet !

UNE RÉUNION  
PUBLIQUE

15

NOVEMBRE  
À 18H30

Salle  
des fêtes  
Voiron

UNE RÉUNION  
PUBLIQUE

07

DÉCEMBRE  
À 18H30

Salle  
Louis Barran  
Moirans

UN ATELIER  
« BIODIVERSITÉ »

29

NOVEMBRE  
À PARTIR DE 19H

Mairie de Saint-  
Jean-de-Moirans

Sur inscription :  
liaison-a48-rd592@mail.  
registre-numerique.fr

TROIS  
PERMANENCES

22

NOVEMBRE  
DE 17H À 19H

Mairie de  
Moirans

MARDI

05

DÉCEMBRE  
DE 17H À 19H

Mairie de  
Saint-Jean-de-  
Moirans

LUNDI

11

DÉCEMBRE  
DE 17H À 19H

Mairie de  
Voiron

PLUS D'INFORMATIONS  
SUR LE PROJET ET LA CONCERTATION

[www.registre-numerique.fr/liaison-a48-rd592](http://www.registre-numerique.fr/liaison-a48-rd592)

©2023 - 2024 - Département de l'Isère - 04.06.2023

- AMENAGEMENT DE LA LIAISON A48-RD592 ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MOIRANS

CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

## Dispositif d'information

### Dossier de concertation

Un dossier de concertation était consultable dans les mairies de Moirans, Saint-Jean-de-Moirans et Voiron, ainsi qu'à la CAPV. Il était également disponible sur la page internet du registre numérique, accessible depuis le site du Département, de la CAPV et des communes de Moirans, Saint-Jean-de-Moirans et Voiron.



**DOSSIER  
DE CONCERTATION**  
DU 13 NOVEMBRE AU 11 DÉCEMBRE 2023



2023\_CD38\_LIAISON\_A48-RD592\_Dossier\_Concertation.indd 1

09/11/2023 15:38

CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

## Dispositif de participation

### Deux réunions publiques sous forme de déambulation participative

Deux réunions publiques ont été organisées au cours de cette concertation :

- La première sur la commune de Voiron, le mercredi 15 novembre, de 18h30 à 20h30. Sont intervenus :
  - Bernard Perazio, Vice-président en charge des mobilités et de la construction publique, Département de l'Isère
  - Bruno Cattin, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais
  - Julien Polat, Maire de Voiron, Vice-président en charge des finances et de la contractualisation, Département de l'Isère
  - Marc Roux, Chef du service Etudes Stratégie Investissements à la Direction des Mobilités du Département de l'Isère
  - Véronique Lespinats, Adjointe au chef du service Etudes Stratégie Investissements à la Direction des Mobilités du Département de l'Isère
  
- La deuxième sur la commune de Moirans, le jeudi 7 décembre, de 18h30 à 20h30. Sont intervenus :
  - Valérie Zulian, Maire de Moirans
  - Bruno Cattin, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais
  - Julien Polat, Vice-président en charge des finances et de la contractualisation, Département de l'Isère (remplace Bernard Perazio, Vice-président en charge des mobilités et de la construction publique)
  - Marc Roux, Chef du service Etudes Stratégie Investissements à la Direction des Mobilités du Département de l'Isère
  - Véronique Lespinats, Adjointe au chef du service Etudes Stratégie Investissements à la Direction des Mobilités du Département de l'Isère

### CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

Ces réunions publiques ont adopté le format de déambulation participative, afin de faciliter les échanges directs en sous-groupes, divisant ces réunions en 3 temps :

1. Les réunions ont démarré par un mot des élus présents, suivi d'une rapide présentation du projet et de ses caractéristiques par les représentants de l'équipe projet.
2. Après cette présentation synthétique du projet, les participants ont été invités à se lever et à déambuler dans la salle dans laquelle étaient disposés 3 pôles thématiques, chacun composé d'un panneau d'information (cf. annexe) et d'un panneau d'expression. Ces pôles reprenaient les grands enjeux du projet, à savoir l'environnement, le cadre de vie et les usages.

Des représentants du Département de l'Isère, d'Ingérop, maître d'œuvre de ce projet, ainsi que des membres de l'équipe d'animation étaient présents sur chaque pôle pour accompagner la prise d'information et favoriser les contributions orales et écrites des participants. Un quatrième stand d'information sur la vie du projet était installé pour compléter les pôles thématiques et permettre aux participants de recueillir des informations sur le projet (historique, caractéristiques, calendrier, financement).

3. A l'issue de ces échanges, les participants se sont retrouvés une dernière fois en plénière afin que leur soit restituée une synthèse, non exhaustive, des échanges ayant eu lieu sur chaque pôle.

### Trois permanences

Complémentaires des 2 réunions publiques, 3 permanences permettaient de prendre connaissance du projet et de déposer des remarques et des propositions sur les registres, mais également de poser des questions directement avec les équipes techniques. Ces permanences ont eu lieu :

- le mercredi 22 novembre, de 17h à 19h, en mairie de Moirans ;
- le mardi 5 décembre, de 17h à 19h, en mairie de Saint-Jean-de-Moirans ;
- le lundi 11 décembre, de 17h à 19h, en mairie de Voiron.

### Un atelier sur le thème de la biodiversité

Un atelier « biodiversité » s'est tenu le mercredi 29 novembre à 19h en mairie de Saint-Jean-de-Moirans. Il était particulièrement destiné aux associations environnementales, nommément invitées, mais également accessible à tous, sur inscription, en fonction des places disponibles.

Le projet a été présenté avec un zoom sur les thématiques environnementales et en particulier la biodiversité puis des échanges ont eu lieu sous forme d'atelier en sous-groupes.

- AMENAGEMENT DE LA LIAISON A48-RD592 ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MOIRANS

### CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

#### Des registres en mairies et à la CAPV

Des registres papier ont été mis à disposition du public dans les mairies de Moirans, Saint-Jean-de-Moirans et Voiron, ainsi qu'à la CAPV. Le public pouvait déposer ses contributions aux horaires d'ouverture.

#### Un registre numérique

Un registre dématérialisé a été mis à disposition du public, accessible via une adresse communiquée sur les différents supports, ainsi que sur les sites internet.

# Synthèse quantitative des expressions du public

## La participation via les registres, numérique et en mairies

Le dispositif de participation a permis de recueillir **318 contributions** entre le 13 novembre et le 11 décembre 2023 (registre numérique et registres en mairie). Les participants ont ainsi pu formuler leur avis, mais aussi poser des questions sur les différents sujets évoqués.

Modalités de contribution	Nombre de contributions	Proportion de la contribution
Registre numérique	270	84.9%
Registre en mairie de Moirans	30	9.4%
Registre en mairie de Voiron	9	2.8%
Registre en mairie de Saint-Jean-de-Moirans	6	1.9%
Registre à la CAPV	3	0.9%
<b>Total</b>	<b>318</b>	<b>100%</b>

## La participation lors des deux réunions publiques au format de déambulation participative

Les deux réunions publiques organisées à Voiron puis à Moirans ont suscité une forte mobilisation des habitants et usagers, et ont permis de récolter de nombreuses contributions via les 3 panneaux d'expression à disposition sur les pôles thématiques.

A Voiron, ce sont **150 personnes** qui se sont mobilisées et ont exprimé 173 avis.

A Moirans, ce sont **160 personnes** qui se sont mobilisées et ont exprimé 211 avis.

Les comptes-rendus de ces 2 réunions publiques sont disponibles en annexes, ainsi que le support de l'atelier biodiversité.

CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

### La participation lors des trois permanences

Les trois permanences, qui avaient comme objectif premier l'information autour du projet, ont mobilisé plus modestement les habitants.

A Moirans, **20 personnes** étaient présentes.

A Saint-Jean-de-Moirans, **6 personnes** étaient présentes.

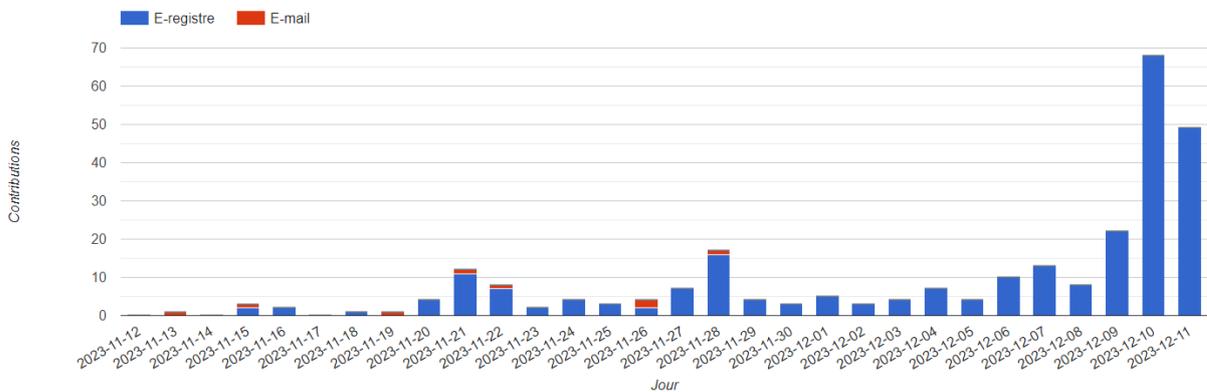
A Voiron, **6 personnes** étaient présentes.

### La participation lors de l'atelier sur le thème de la biodiversité

L'atelier biodiversité, organisé sur la commune de Saint-Jean-de-Moirans le 29 novembre, a réuni 25 personnes.

### Enseignements de la synthèse quantitative

- Le registre numérique est le mode de contribution privilégié au cours de cette concertation. On peut souligner un pic de contributions en fin de concertation, notamment à la suite de la réunion publique de Moirans, le 7 décembre.



- Les registres en mairie et à la CAPV ont mobilisé moins fortement que le registre en ligne. Le format numérique, plus facile d'accès, semble privilégié, bien qu'il ne se substitue pas entièrement au format physique, nécessaire pour toucher les publics peu familiarisés avec les formats numériques. Le registre en mairie de Moirans est celui qui a reçu le plus de contributions (30).

- AMENAGEMENT DE LA LIAISON A48-RD592 ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MOIRANS

#### CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

- La permanence de Moirans, qui s'est déroulée en début de concertation, est celle qui a mobilisé le plus d'habitants (20). Il en est de même pour la réunion publique du 7 décembre (160) même si celle de Voiron a attiré un public nombreux avec 150 participants.
- Les réunions publiques ont réuni près de **310 personnes au total et ont permis de récolter 384 contributions**, sous forme de post-it. Le format innovant choisi de déambulation participative permet en effet de recueillir beaucoup plus de contributions qu'un format de réunion publique classique, où les séances de questions / réponses en plénière permettent de répondre à une vingtaine de questions en moyenne seulement par réunion, et privilégient les participants à l'aise à l'oral, sans prendre en compte les contributions de l'ensemble des participants.

**En incluant les contributions des réunions publiques, ce sont au total 680 CONTRIBUTIONS qui ont été récoltées lors de la concertation.**

# Synthèse territoriale des expressions du public

## Les principaux secteurs géographiques évoqués

Secteurs géographiques abordés	Nombre de contributions	Proportion de la contribution
La route du Ri d'Olon et la route du Grand Bois	146	37.7%
La RD 1085, la RD 1092 et la RD 592 - au niveau de Moirans	73	18.8%
Moirans	70	18%
Voiron	38	9.8%
Saint-Cassien (RD 12)	23	5.9%
Le giratoire de Champfeuillet	20	5.1%
Charnècles	11	2.8%
La route du Bois du Four	4	1%
Saint-Jean-de-Moirans	2	0.5%
<b>Total</b>	<b>387</b>	<b>100%</b>

- AMENAGEMENT DE LA LIAISON A48-RD592 ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MOIRANS

### CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

#### La route du Ri d'Olon et la route du Grand Bois (au niveau de Moirans) – 146 contributions – 37.7%

Les routes du Ri d'Olon et du Grand Bois ont été les plus citées au cours de la concertation. Unanimement, les contributeurs reconnaissent que ces routes sont aujourd'hui saturées par le passage de voitures et camions en transit, alors que ces axes, prévus pour des fonctions de desserte ne sont pas adaptés à cet usage. Pour les riverains, cela engendre une insécurité forte ainsi que d'importantes nuisances (pollution de l'air, bruit, vibrations). Les usagers sont aussi concernés par ces problématiques. La circulation est souvent très difficile, ce qui en plus d'augmenter les temps de trajet, contribue aussi à l'insécurité routière, notamment pour les vélos, qui craignent aujourd'hui d'emprunter ces axes. Ce trafic est également responsable de l'écrasement d'animaux sur les routes.

**Majoritairement (78), les participants à la concertation considèrent que la liaison va contribuer à l'apaisement de ces routes en assurant le report du trafic vers des axes adaptés.**

15 participants ne partagent pas cet avis et **considèrent que la liaison ne suffira pas à reporter le trafic**, notamment à cause des habitudes qu'ont prises les usagers en utilisant fréquemment ces routes.

Les autres contributions soulignent les problèmes de saturation du trafic actuellement et interrogent les mesures prises pour assurer que ces axes ne soient plus aussi fréquentés une fois la liaison réalisée (plateaux traversants, limitations de vitesse, interdiction aux GPS d'envoyer les voitures sur ces routes...). Il est également souhaité que les vélos puissent circuler sur ces axes en sécurité.

#### La RD 1085, la RD 1092 et la RD 592 (au niveau de Moirans) – 73 contributions – 18.8%

La RD 1085, la RD 1092 et la RD 592 sont trois axes de circulation majeurs pour le territoire. Ces routes se croisent au niveau de Moirans et font l'objet d'interrogations par les contributeurs, notamment sur la façon dont ces axes seront impactés par la liaison. 60 contributions soulignent **les problématiques liées au trafic important qui existent aujourd'hui sur ces routes, et craignent ainsi de voir la situation empirer une fois la liaison en place.** Pour certains, la gratuité de l'autoroute permettrait d'éviter ces désagréments éventuels.

11 autres contributions évoquent, elles, **le gain de temps offert par la liaison pour les déplacements sur ces axes vers le reste du territoire.**

- AMENAGEMENT DE LA LIAISON A48-RD592 ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MOIRANS

### CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

#### Moirans – 70 contributions – 18%

Moirans est l'une des trois communes concernées directement par le tracé de la liaison. Une grande partie de la route du Ri d'Olon et de la route du Grand Bois est située sur la commune, aussi ses habitants sont familiers avec les problématiques de saturation du trafic et les nuisances associées.

Pour 15 des participants ayant mentionné Moirans, **la liaison permettra de fluidifier les circulations non seulement sur la route du Ri d'Olon mais aussi en centre-ville**. Ils considèrent également que la liaison permettra d'accompagner le développement de la ville, en facilitant son accessibilité depuis les autres communes du territoire, notamment Voiron.

Toutefois, la majorité (45) considère que **la liaison sera une source de nuisances supplémentaires pour la commune**. Certains estiment que la liaison ne règlera pas les problématiques de trafic et de nuisances, voire qu'elle en créera des nouvelles pour des habitants auparavant épargnés par ces dernières.

#### Voiron - 38 contributions – 9.8%

Autre commune concernée par le tracé, Voiron a été l'objet de 38 contributions au cours de cette concertation. Parmi les habitants ayant mentionné la commune, la majorité (27) estiment que **la liaison fluidifiera la circulation dans le centre de Voiron**, axe aujourd'hui fréquemment saturé, notamment aux heures de pointe. Cet axe permet de circuler du Nord au Sud du territoire, son désengorgement est donc perçu positivement par les participants.

Toutefois, les 11 autres habitants ayant mentionné la commune de Voiron ne partagent pas cet avis. En effet, ils considèrent que **le désengorgement du centre de Voiron se fera au détriment de la circulation à Moirans** (cf. partie « Moirans »). Enfin, ils soulignent le manque de données chiffrées permettant d'évaluer précisément l'impact de la liaison sur la circulation du centre-ville de Voiron.

#### Saint-Cassien (RD 12) – 23 contributions – 5.9%

Saint-Cassien, commune voisine de Voiron et Moirans, figure également parmi les secteurs cités au cours de la concertation, bien que le tracé de la liaison ne concerne pas directement la commune. La commune est reliée à Voiron par la RD 12, un axe identifié comme fréquemment saturé. Pour la majorité des habitants, **la présence de la liaison sur le territoire contribuera à réduire ce phénomène de saturation, en reportant les véhicules (notamment les poids lourds) sur ce nouvel axe, améliorant ainsi la sécurité sur la commune**.

- AMENAGEMENT DE LA LIAISON A48-RD592 ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MOIRANS

### CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

5 autres contributions craignent à l'inverse que le report de véhicules se fasse justement sur la RD 12, au profit de Voiron, générant **davantage de nuisances pour les habitants et usagers passant par Saint-Cassien.**

#### Le giratoire de Champfeuillet – 20 contributions -5.1%

Le giratoire de Champfeuillet est un point central du territoire du projet. Cité comme l'un des carrefours très fréquentés, la majorité des participants ayant mentionné ce dernier (9) craignent de voir **cette fréquentation augmenter fortement**, la liaison démarrant depuis le giratoire.

Les autres participants (5) jugent quant à eux que **cette saturation n'aura pas lieu** car les usagers pourront rapidement se diriger vers l'A48 depuis le giratoire grâce à la présence de la liaison.

#### Charnècles – 11 contributions – 2.8%

Charnècles, commune voisine de Moirans, est également citée par les participants à la concertation. Fréquemment engorgée au niveau de la sortie vers Moirans, les participants estiment en majorité (8) que **la liaison servira à régler ce phénomène et fluidifier la circulation de Charnècles vers le reste du territoire.**

3 autres contributions estiment au contraire que cela attirera du trafic entre les deux communes, saturant la circulation et réduisant la sécurité routière.

#### La route du Bois du Four – 4 contributions -1%

Les riverains de la route du Bois du Four au niveau de Moirans s'inquiètent d'une **augmentation des nuisances subies à cause de la présence de la liaison.**

#### Saint-Jean-de-Moirans – 2 contributions - 0.5%

La dernière commune concernée par le tracé de la liaison, Saint-Jean-de-Moirans, est citée dans 2 contributions, qui font part **d'interrogations vis-à-vis d'éventuelles nuisances que subirait les riverains du projet**, au moment des travaux puis en phase d'exploitation.

- AMENAGEMENT DE LA LIAISON A48-RD592 ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MOIRANS

CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

## Enseignements de la synthèse territoriale

- **Moirans est le secteur géographique le plus cité au cours de la concertation, rassemblant près de 75% des contributions.** Les principaux axes identifiés comme saturés aujourd'hui se situent en grande partie sur la commune (Ri d'Olon, Grand Bois, Bois du Four, RD 1085, RD 1092, RD 592). Le centre de Moirans est également mentionné.
- Toutefois, la perception de l'impact de la liaison sur ces axes n'est pas la même. **Les habitants ayant cité les routes du Ri d'Olon et du Grand Bois** considèrent majoritairement que **la liaison va désengorger ces axes**. A l'inverse, les habitants ayant **mentionné les autres secteurs moironnais** (RD 1085, RD 1092, RD 592, centre de Moirans) considèrent majoritairement que **le projet amplifiera ce phénomène de saturation du trafic**.
- Voiron est également fréquemment citée dans les contributions déposées, la majorité des participants ayant émis **un avis positif quant à la capacité de la liaison à fluidifier la circulation en centre-ville**.
- Les contributions mentionnant les communes de **Charnècles et Saint-Cassien** considèrent également en majorité que **la liaison sera bénéfique** à ces communes.
- La commune de **Saint-Jean de Moirans**, concernée par le projet mais très faiblement mentionnée (2 contributions seulement), réunit quant à elle des **avis exprimant quelques inquiétudes quant aux nuisances en phase travaux, puis en phase d'exploitation**.

# Synthèse thématique des expressions du public

## Les principales thématiques évoquées

Au cours de la concertation, **680 contributions** ont été récoltées, sur les différents registres (en mairies et en ligne) et pendant les réunions publiques (sous forme de post-it). Ces contributions ont été traitées individuellement et catégorisées selon les thématiques abordées : **5 grands thèmes (usages en bleu ciel, environnement en vert, cadre de vie en jaune, vie du projet en rose, caractéristiques du projet en bleu marine)**, reprenant les pôles d'information et d'expression proposés lors des réunions publiques. Chaque contribution pouvait faire référence à une ou plusieurs thématiques, ce qui explique le total supérieur au nombre de contributions.

Principales thématiques abordées	Récurrence de la thématique abordée	Proportion de la thématique abordée
Engorgement du trafic	163	8.8%
Protection de la faune et de la flore / biodiversité	159	8.6%
Cout du projet	148	8%
Sécurité	124	6.7%
Circulation à pied et à vélo	119	6.4%
Pollution de l'air	113	6.1%
Valorisation de l'A48	99	5.3%
Transports collectifs	98	5.3%
Empreinte carbone et réchauffement climatique	90	4.8%
Bétonisation / ZAN	87	4.7%
Bruit	83	4.5%
Phase chantier	64	3.4%
Sortir du « tout voiture »	60	3.2%
Pente	43	2.3%
Impact sur les terres agricoles	43	2.3%
Report des nuisances	42	2.3%
Liaison à l'hôpital, aux zones commerciales, à la caserne	35	1.9%
Mesures Eviter Réduire Compenser	31	1.7%
Parking relais et covoiturage	29	1.6%
Concertation / communication	27	1.5%
Insertion paysagère	25	1.3%
Longueur de la liaison	23	1.2%
PCAET	22	1.2%
Ancienneté du projet	22	1.2%
Gestion des eaux pluviales	16	0.9%
Aménagements dissuasifs à l'usage des petites routes	9	0.5%
Impact sur les commerces locaux	7	0.4%
Expropriations	6	0.3%
Vibrations	5	0.3%
PLU	2	0.1%
<b>Total</b>	<b>1794</b>	<b>100%</b>

## Thème 1 : Usages – 612 contributions -33%

### Engorgement du trafic – 163 contributions – 8.8%

Les participants ont unanimement reconnu que le **territoire fait aujourd'hui face à une importante problématique de saturation du trafic**, notamment sur des axes inadaptés à un trafic dense ou au passage de camions. Les routes du **Ri d'Olon** et du **Grand Bois** notamment figurent parmi les axes saturés les plus mentionnés au cours de cette concertation.

Cet engorgement engendre de nombreuses nuisances pour les riverains comme pour les usagers. L'un des objectifs du projet est de contribuer à la réduction de cet engorgement, en proposant une route plus adaptée à ce trafic, sur laquelle pourraient se déporter les véhicules qui empruntent aujourd'hui les voiries inadaptées.

Toutefois, la majorité des contributions abordant cette thématique (101) **remettent en question la capacité de la liaison à résoudre cette problématique**, voire anticipent un engorgement encore plus fort considérant un **trafic induit** par la présence d'une nouvelle route. En effet, ces contributeurs considèrent que la création d'une route nouvelle pourrait réduire la performance globale du réseau routier du territoire, jusqu'à se retrouver à nouveau dans une configuration de saturation du trafic.

Les axes pour lesquels ces participants anticipent une augmentation du trafic avec la liaison sont notamment la **RD 592** au niveau de Moirans, la **RD 1085** en l'absence d'aménagements préalables, la traversée de **Saint Cassien**, la traversée de **Moirans**, la **RD 1085** au niveau de l'échangeur avec la **RD 592** et la **RD 1092**.

Ces participants estiment un **manque de précision dans les chiffres fournis par le Département**, qui selon eux ne permettent pas d'évaluer correctement la réduction de trafic attendue avec la liaison.

Le reste des contributeurs (62) abordant cette thématique se déclarent **confiants vis-à-vis de la capacité du projet à reporter le trafic sur des axes adaptés et à désengorger les voies de circulation du territoire** en réduisant notamment les temps de trajet. **Ce projet est attendu notamment par les riverains des axes aujourd'hui saturés**, qui souhaitent voir le projet émerger pour améliorer leur cadre de vie.

### Observations du maître d'ouvrage :

Plusieurs études de trafic ont été conduites depuis les premières réflexions menées à partir de 2006. Elles ont confirmé que le projet avait plusieurs effets positifs :

- AMENAGEMENT DE LA LIAISON A48-RD592 ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MOIRANS

### CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

- capter le trafic qui utilise aujourd'hui des voies de desserte comme la route du Ri d'Olon ou la route du Grand Bois pour accéder à la RD 1076 ou au diffuseur de Champfeuillet depuis le Sud ;
- offrir une alternative à des itinéraires (RD 1085, RD 592, RD 12) qui traversent des zones urbanisées avec un temps de parcours fiabilisé qui rendra l'utilisation de cette infrastructure attractive pour les usagers ;
- permettre un meilleur rabattement du trafic de transit à l'amont de Moirans sur l'autoroute A 48.

Les réductions de trafic sur les voies communales secondaires et sur les routes départementales qui traversent des zones urbaines permettent en complément de l'amélioration des conditions de circulation, une réduction de l'insécurité ainsi que des nuisances pour les riverains de ces axes et de faciliter le développement des modes actifs sur ces voies. Le report sur la nouvelle liaison pourra être majoré si la réalisation d'aménagements contraignants sur ces voies existantes accompagne ce projet.

La question d'aménagements urbains de la RD1085 se pose, notamment au regard des projets municipaux d'aménagement du quartier gare de Moirans dont l'utilité est liée à la réduction des trafics actuels permise par la réalisation de cette nouvelle liaison. La configuration de l'échangeur entre la RD1085 et la RD592 fera quant à elle l'objet d'un examen attentif spécifique.

### Les modes actifs – 119 contributions – 6.4%

Le sujet des conditions de circulation des cyclistes et des piétons est fréquemment ressorti des échanges. Aujourd'hui, les habitants jugent difficile la circulation sécurisée en mode doux sur de nombreux axes. La majeure partie des répondants (82) regrettent que les collectivités investissent dans la création d'une voie nouvelle plutôt que dans le développement des mobilités douces sur le territoire. Ils expriment également une absence perçue de vision globale pour le développement du vélo au sein de la CAPV. Ces derniers ont fait part de leurs préconisations et souhaits de **voir aménagées des voies cyclables sécurisées et des aménagements piétons mieux adaptés aux abords des routes, plutôt que des routes nouvelles :**

- une voie cyclable pour la traversée de Voiron ;
- une voie cyclable pour relier Voiron, Moirans et Saint-Jean-de-Moirans ;
- une voie cyclable pour relier Voiron à Tullins ;
- une voie cyclable pour relier Voiron à Rives ;
- une voie cyclable le long de la route du Ri d'Olon et de la route du Grand Bois ;
- des aménagements cyclables aux abords du giratoire de Champfeuillet ;

- AMENAGEMENT DE LA LIAISON A48-RD592 ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MOIRANS

### CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

- une voie cyclable sur la RD 12 entre Charnècles et Saint-Cassien.

L'autre partie des répondants (37) estiment que **la liaison va justement permettre d'accompagner le développement de ces mobilités douces sur le territoire, grâce au report des véhicules sur des voiries consacrées à leur passage.** Avant même que soient développées davantage de pistes cyclables, ces participants estiment que la simple réduction du nombre de véhicules aux abords des routes du Ri d'Olon, du Grand bois et du centre de Voiron notamment, suffira à en faire des axes sécurisés pour le passage des vélos et piétons.

#### Observations du maître d'ouvrage :

Le Département et le Pays Voironnais considèrent qu'il n'est pas pertinent d'opposer la création de cette nouvelle voie et le développement des modes actifs. Tout d'abord, il convient de rappeler que le Pays Voironnais a validé en avril 2021 un schéma vélo ambitieux qui prévoit de relier les centres urbains, les pôles d'échanges multimodaux et les zones d'activités et intègre une part importante des itinéraires listés dans les contributions. La mise en œuvre de ce schéma a débuté. Par ailleurs, le Département a adopté en 2020 une stratégie opérationnelle en faveur de la pratique cyclable qui se décline avec la réalisation de projets en maîtrise d'ouvrage propre et des aides aux collectivités. Les deux collectivités travaillent de concert pour réaliser à court terme la liaison entre Voiron et Centr'Alp intégrant une passerelle de franchissement de l'autoroute.

Le Département et le Pays Voironnais considèrent, qu'au-delà de l'amélioration des conditions et de la sécurité des déplacements en modes actifs que génère la réduction des trafics, cette dernière permet de réaffecter de l'espace en faveur des modes actifs. Ils s'engagent à ce titre à étudier l'aménagement de la RD 592 en faveur de ces derniers.

#### Valorisation de l'A48 – 99 contributions – 5.3%

Citée comme une alternative au projet de liaison, la valorisation de l'A48 est un argument ressorti fréquemment au cours de la concertation. La majorité des participants ayant abordé ce sujet (90) estiment que **le coût du projet pourrait être utilisé afin de négocier une gratuité de l'accès à l'autoroute A48 depuis le péage de Champfeuillet.** Selon eux, cette gratuité, qui pourrait ne concerner que les tronçons Voiron-Voreppe ou plus largement l'accès à Grenoble, suffirait à reporter le trafic qui sature actuellement le territoire sur des axes inadaptés, sans avoir à construire une nouvelle route.

Une plus faible portion des participants (9) estime à l'inverse que cette solution est un « hors sujet », considérant que **l'accès à l'autoroute gratuit se fera toujours par les petites routes pour les habitants du territoire,** ce qui ne règlera pas les problématiques d'engorgement et de

CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

dangereuse pour les riverains. L'exemple de l'échangeur de Mauvernay a également été cité en contre-argument de l'autoroute gratuite.

**Observations du maître d'ouvrage :**

Le diffuseur de Champfeuillet est aujourd'hui très difficilement accessible depuis le Sud. Le projet contribue à améliorer fortement son efficacité pour rabattre le trafic sur l'autoroute en amont de la traversée de Moirans par la RD 1085. Il est à noter que la différence de prix très modeste pour un trajet jusqu'à la barrière de péage de Voreppe entre les diffuseurs de Mauvernay et de Champfeuillet rend ce dernier attractif. Le Département considère par ailleurs que la gratuité de l'autoroute, décision qui relève de l'Etat, n'est pas une solution pertinente au regard de son coût pour les collectivités et des risques de développement de la périurbanisation qu'elle génère. De plus, sans la liaison, la gratuité aurait pour impact une augmentation de trafic sur la RD 1085. Le Département et le Pays Voironnais prévoient, par contre, de solliciter AREA pour la mise en place de formules tarifaires attractives renforçant l'attractivité de l'autoroute.

Dans tous les cas, un accès facilité à l'autoroute n'est de nature à répondre qu'à une partie des objectifs du projet de liaison.

**Transports collectifs – 98 contributions – 5.3%**

Au même titre que les mobilités douces, le développement des transports collectifs sur le territoire est une thématique souvent abordée, notamment comme une autre alternative possible au projet de liaison. **La majorité des participants (86) jugent « insuffisante » l'offre de transport en commun (bus, car, trains), notamment au sein de la CAPV, et estiment qu'il serait préférable d'investir dans leur développement plutôt que dans les réseaux routiers.**

Plusieurs demandes sont ainsi ressorties des échanges :

- L'augmentation de la fréquence des TER en direction de Grenoble (depuis Moirans et Voiron),
- L'amélioration de la fréquence des bus entre Voiron et Moirans, notamment en week-end,
- Etendre les horaires de bus le soir, afin de pouvoir rentrer de Grenoble après 21h,
- Relier le territoire voironnais à Grenoble par le tramway, qui va déjà jusqu'à Fontanil-Cornillon.

Les autres participants (12), ayant abordé ce sujet, estiment que **la liaison permettra justement d'accompagner le développement des transports collectifs sur le territoire, notamment au départ de Champfeuillet.** Le désengorgement des véhicules sur les petites routes sécurisera également l'accès aux arrêts de bus, parfois dangereux aujourd'hui.

CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

**Observations du maître d'ouvrage :**

Le Département et le Pays Voironnais considèrent qu'il n'est pas pertinent d'opposer la création de cette nouvelle voie et le développement ainsi que l'amélioration de l'efficacité des transports en commun. Ils considèrent que les allègements de trafic sur les voiries existantes en particulier la RD 1085 et la RD 592 sont de nature à faciliter l'accès à la gare de Moirans et à améliorer la régularité et la performance des lignes de transports en commun qui empruntent la RD 592.

Ils indiquent aussi que certaines demandes ne relèvent pas de leur compétence mais d'autres partenaires en particulier pour ce qui concerne l'amélioration des infrastructures et de l'offre ferroviaires (Etat, Région, SNCF Réseau et mobilités,...). Les coûts de cette dernière action sont d'un ordre de grandeur bien supérieur à celui du projet de liaison et les horizons de mise en service plus lointains. Le Département et le Pays Voironnais soulignent qu'ils sont parties prenantes de cette ambition sur le ferroviaire, en contribuant financièrement aux projets ferroviaires.

**Sortir du « tout voiture » – 60 contributions – 3.2%**

De façon générale, les participants ayant abordé les thématiques du développement des modes doux et modes actifs au profit du développement de la liaison prônent la sortie du raisonnement « tout voiture ». Ces derniers reconnaissent la nécessité d'avoir une offre routière performante, notamment pour les communes en dehors des grandes villes, mais estiment qu'**à l'heure du réchauffement climatique, les réflexions devraient se focaliser sur le fait de trouver des solutions de mobilité qui n'impliquent pas forcément l'usage de la voiture**. Les participants ont souligné que sur le territoire, et même pour les petits trajets, la grande majorité des déplacements se font en voiture, en l'absence d'alternatives moins polluantes. Selon eux, ce projet s'inscrit dans cette logique du tout voiture et peut constituer un frein à son adhésion, voire un motif d'opposition à sa réalisation.

**Observations du maître d'ouvrage :**

Le Département considère que ce projet ne s'inscrit pas dans une logique « du tout voiture ». Il considère, comme indiqué supra, qu'il permet d'orienter le trafic vers les axes les plus adaptés et ainsi qu'il contribue à la réduction de l'insécurité et des nuisances. Il lui paraît aussi de nature à améliorer les conditions de déplacement en transports en commun et en modes actifs ainsi que la sécurité de ces derniers. C'est un élément du plan de mobilités du territoire.

CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

**Liaison à l'hôpital, aux zones commerciales, à la caserne – 35 contributions – 1.9%**

L'amélioration de la liaison à l'hôpital et aux zones commerciales du nord de Voiron figure parmi les arguments phares du projet. La majorité des participants ayant évoqué ce sujet au cours de la concertation (17) reconnaissent que **la liaison va permettre de faciliter et sécuriser l'accès à l'hôpital, mais également à la caserne de pompier, au campus de la Brunerie et à la zone économique des Blanchisseries.**

Parmi les autres participants (15), l'argument de la liaison à l'hôpital notamment est remis en question. En effet, ils estiment que **l'autoroute suffit déjà à desservir l'hôpital**, et qu'en cas de réelles urgences, le transport aérien est privilégié dans tous les cas.

3 dernières contributions, hors sujet, mettent en cause, quant à elles, le fonctionnement du service d'urgence à l'hôpital.

**Observations du maître d'ouvrage :**

Comme le diffuseur de Champfeuillet, l'hôpital et les zones économiques du nord de Voiron souffrent d'un déficit d'accès depuis le Sud. En effet, il n'est possible d'y accéder depuis cette direction que par des voiries de desserte aux caractéristiques modestes ou par le centre de Voiron souvent saturé aux heures de pointe. Il est à noter que le profil en travers de la liaison avec des accotements larges et revêtus facilitera le dépassement des autres usagers par les véhicules de secours et que l'usage de l'hélicoptère est uniquement possible dans certaines conditions techniques ou météorologiques et sous réserve de disponibilité d'un appareil, au seul profit d'urgences vitales qui ne couvrent pas l'écrasante majorité des situations d'urgences de santé.

**Parking relais et covoiturage – 29 contributions – 1.6%**

Le développement du covoiturage et la mise en place de parkings relais figurent également parmi les demandes ressorties de la concertation, au sujet des mobilités du quotidien pour le territoire. Les principales demandes sont **la gratuité de ces parkings** (notamment celui de Champfeuillet) et leur développement, notamment près des gares du territoire, afin de faciliter l'intermodalité.

Une contribution estime que l'accès au parking relais de Champfeuillet sera sécurisé grâce à la liaison.

CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

**Observations du maître d'ouvrage :**

La nouvelle liaison n'est pas antinomique avec le développement des parkings relais qui est une politique portée par le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise et soutenue par le Département de l'Isère (études en cours pour les créations de parkings relais à Mauvernay et à l'Arsenal à Chirens). Elle contribuera à valoriser celui de Champfeuillet dont l'accès depuis le Sud sera amélioré.

**Aménagements dissuasifs à l'usage des petites routes – 9 contributions – 0.5%**

La liaison porte comme objectif principal d'assurer le report des véhicules sur des axes plus adaptés à leur passage. Néanmoins, certains habitants ont fait remonter **leurs interrogations quant aux aménagements qui seront mis en place, afin d'inciter les usagers à changer leurs habitudes et ne plus passer par les petites routes du territoire**. Ont notamment été citées, comme aménagements possibles, la mise en place de feux tricolores, de dos d'ânes, de limitations de vitesse voire la réduction à une seule voie de circulation, notamment sur la route du Ri d'Olon et la route du Grand Bois.

Deux habitants ont également proposé d'interdire aux GPS de recommander le passage par ces routes aux usagers qui circulent sur le territoire.

**Observations du maître d'ouvrage :**

La diminution des trafics sur les voiries parallèles à la nouvelle liaison et l'existence d'une alternative pour accéder au diffuseur de Champfeuillet permettront aux gestionnaires de ces voiries de renforcer les aménagements visant à maîtriser trafic et vitesse (plateaux traversants, écluses, feux,...). Le Département sera disponible pour les accompagner techniquement et financièrement.

## Thème 2 : Environnement – 473 contributions – 25.5%

### Protection de la faune et de la flore / biodiversité – 159 contributions – 8.6%

Derrière l'engorgement du trafic, la protection de la faune et de la flore, et plus largement de la biodiversité du territoire, est le sujet qui est le plus ressorti dans les échanges au cours de cette concertation. La majorité des contributions, mentionnant ce sujet (112), considèrent que **le projet aura un impact négatif sur la biodiversité du territoire**. De nombreuses contributions se basent sur les résultats d'études rendus publics par le Pic Vert le 25 octobre, qui affirment que la liaison dégradera certains bassins de biodiversité, notamment deux espaces boisés classés accueillant des espèces rares voire protégées. Les résultats du Pic Vert font mention de 56 espèces d'oiseaux dont 45 protégées et 50 classées en liste rouge, dont le Milan Royal, menacé d'extinction.

Outre l'impact du projet lui-même, certains craignent que cette nouvelle route devienne une **source d'écrasement supplémentaire** pour les animaux du territoire.

A l'inverse, 34 contributions estiment que **le projet va justement permettre la protection de la faune et de la flore sur le territoire**. En effet, des habitants ont fait remonter le nombre important d'animaux écrasés aujourd'hui (dont des animaux de compagnie type chiens / chats), notamment aux abords des routes du Ri d'Olon, du Grand Bois, mais également sur les coteaux de Moirans et de Saint Cassien. Pour eux, le projet, en déportant les flux de véhicules sur des axes dédiés, permettra de créer un environnement plus propice au développement de la biodiversité **en réduisant les risques de collisions**.

Les 13 contributions restantes demandent que soit prise en compte la biodiversité dans la réalisation du projet, avec l'accent mis sur **le respect des corridors et trames de biodiversité**.

#### Observations du maître d'ouvrage :

Le maître d'ouvrage souhaite tout d'abord préciser que le projet a fait l'objet de plusieurs phases successives d'inventaires et d'études environnementales au cours de la démarche de conception. La première a été réalisée par ECOMED à la suite des études portées par le Pays Voironnais et la deuxième à partir de 2019 dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre. La surface importante des zones d'études rapprochée (26 Ha) et élargie (64 Ha) témoigne de la volonté d'approcher pleinement les enjeux de biodiversité. Les inventaires déjà réalisés seront par ailleurs complétés avant l'enquête publique.

### CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

La méthodologie de l'étude du Pic Vert n'étant pas nécessairement identifiée à ce stade avec précision, sans en réfuter les conclusions par principe, il convient de les interpréter avec prudence.

Pour la définition de la séquence Eviter, Réduire, Compenser (ERC) le Département a la volonté d'associer les acteurs locaux qui le souhaitent pour minimiser les impacts sur la biodiversité, comme l'a montré leur invitation à un atelier sur ce thème dans le cadre de la concertation. Il s'engagera aussi sur des compensations ambitieuses avec l'amélioration de milieux dégradés.

#### Empreinte carbone et réchauffement climatique – 90 contributions – 4.8%

Dans un contexte mondial de réchauffement climatique, des habitants (81 contributions) estiment que le projet est « d'un autre temps ». Selon eux, la liaison routière va accentuer le trafic sur le territoire (cf. partie « engorgement du trafic ») et **causer davantage de rejets de gaz à effet de serre**, en partie responsables du réchauffement climatique que nous connaissons actuellement. En plus des usages de la route, l'impact de la construction en elle-même est souligné, de par l'usage de béton et autres matériaux nécessaires à sa construction (cf. partie « bétonisation et ZAN »). **L'empreinte carbone globale du projet couplé à son impact perçu sur le réchauffement climatique constituent donc une source d'inquiétudes pour certains.**

Pour d'autres (9 contributions), ce projet sera au contraire l'occasion d'assurer le désengorgement des axes aujourd'hui saturés et inadaptés au passage des voitures, ce qui permettra de **fluidifier le trafic et ainsi réduire les rejets de GES (gaz à effet de serre)**. Ce désengorgement pourrait également permettre le développement des modes actifs et modes doux, tout en rendant possible l'interdiction du passage des camions sur des axes du territoire.

Une contribution estime que l'augmentation du trafic est un phénomène global et qu'il ne peut pas être imputé uniquement à l'existence de la liaison. Au contraire, cette liaison est perçue comme une façon de répondre à cette hausse du trafic, et non comme une incitation à l'usage de la voiture.

#### Observations du maître d'ouvrage :

Le Département a intégré les enjeux d'émission de gaz à effets de serre dès la conception du projet. Le document support de la concertation intègre d'ailleurs un chapitre sur ce sujet. Ce dernier indique que si la réalisation de la liaison va générer 10 000 tonnes de CO<sub>2</sub>, cette dernière va permettre d'éviter l'émission de 2 300 tonnes de CO<sub>2</sub> annuellement grâce à l'évitement chaque jour de 38 000 véhicules.km.

CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

**Bétonisation et ZAN – 87 contributions – 4.7%**

La réalisation de la liaison routière va nécessiter la bétonisation d'une partie des terrains du territoire. Cette bétonisation est, pour certains (87), jugée contraire aux objectifs de Zéro Artificialisation Nette, ainsi qu'aux objectifs de lutte contre le réchauffement climatique. En effet, des habitants soulignent **les impacts de l'imperméabilisation des sols sur l'environnement** :

- atteinte aux milieux naturels et à la biodiversité ;
- Ruissèlement des eaux de pluie (cf. partie « traitement des eaux ») ;
- hausse du bilan carbone du projet ;
- impact sur le paysage.

**Observations du maître d'ouvrage :**

L'option retenue, qui limite la longueur du projet, permet de réduire la surface d'espaces naturels et agricoles consommée. Il en est de même pour les choix techniques, qui en faisant appel à des soutènements, réduisent l'emprise de l'opération. Les talus seront par ailleurs végétalisés avec des espèces qui favoriseront la biodiversité.

Le Pays Voironnais a par ailleurs lancé une réflexion avec les services de l'Etat pour que la consommation d'espaces naturels et agricoles soit mutualisée à l'échelle du territoire et ne vienne pas impacter les possibilités de développement des communes, support de l'opération.

**Impact sur les terres agricoles – 43 contributions – 2.3%**

La liaison A48-RD 592 suscite également des interrogations et inquiétudes sur l'impact que cette dernière pourrait avoir sur les terres agricoles du territoire. 35 contributions craignent **la suppression de 4 hectares de terrains agricoles, qui impacteraient 2 exploitants.**

5 autres contributions estiment toutefois que ces terrains ne sont aujourd'hui déjà plus exploités, et que **le projet permettra justement de préserver les terres agricoles des coteaux de Moirans.**

3 dernières contributions sont attentives au **respect des agriculteurs**, en préconisant notamment de ne pas planter des arbres sur les espaces cultivés.

**Observations du maître d'ouvrage :**

- AMENAGEMENT DE LA LIAISON A48-RD592 ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MOIRANS

### CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

Le Département rappelle que l'option retenue parmi toutes celles envisagées lors des études portées par le Pays Voironnais est la plus courte et donc la moins consommatrice en foncier et qu'elle se développe sur la majorité du tracé dans un coteau à forte pente qui n'est plus en grande partie cultivée. Pour ce qui concerne les exploitations impactées, le Département s'engage, en lien avec la chambre d'agriculture, à rechercher des mesures permettant de pérenniser leur activité.

#### Mesures ERC – 31 contributions – 1.7%

Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation des nuisances engendrées par le projet suscitent des interrogations et remarques. Des habitants (19) estiment que **les mesures ERC envisagées par le Département manquent de précisions chiffrées**. De plus, certaines mesures de compensation, notamment pour les espaces boisés classés, semblent **compliquées à mettre en place pour certains**, de par la difficulté à reproduire la biodiversité présente sur ces zones.

L'initiative d'ERC envisagée pour le projet est toutefois saluée par des habitants (7) qui considèrent que ces dernières permettront d'**assurer le maintien des trames vertes existantes et des continuités écologiques**. Cette prise en compte des impacts de la liaison pour sa réalisation constitue un argument en faveur de l'adhésion de certains habitants au projet.

5 autres contributions font part de leurs attentes et préconisations pour ces aménagements, notamment le fait de **planter des arbres peu gourmands en eau** (oliviers, cerisier, amandiers) et de remplacer les arbres morts.

#### Observations du maître d'ouvrage :

Au stade de la concertation, les mesures ERC ne sont pas complètement arrêtées puisque des inventaires complémentaires et des échanges avec les services de l'Etat en particulier la DREAL sont prévus. Le Département souhaite aussi s'appuyer sur les acteurs locaux dont les associations pour définir la séquence ERC la plus pertinente dans l'objectif de limiter autant que faire se peut les impacts négatifs sur la biodiversité.

#### Insertion paysagère – 25 contributions – 1.3%

La présence de la liaison routière dans le paysage suscite des interrogations de la part de certains habitants (14). Ces derniers craignent **une détérioration des sols et une gêne visuelle** liée à la bétonisation d'un espace naturel (notamment les espaces classés boisés).

- AMENAGEMENT DE LA LIAISON A48-RD592 ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MOIRANS

### CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

Interrogés à ce sujet au cours des réunions publiques, les participants à la concertation (7) ont pu émettre **certaines préconisations pour une meilleure insertion du projet sur son territoire** :

- La plantation d'arbres, cohérents avec le reste du territoire,
- La préservation du paysage de campagne,
- La conservation des aménagements paysagers ruraux.

Les dernières contributions (4) considèrent que les mesures d'ERC prévues permettront d'assurer la bonne insertion du projet dans son paysage, en limitant notamment son impact visuel.

#### Observations du maître d'ouvrage :

Une composante paysagère est intégrée à l'étude de maîtrise d'œuvre et une analyse des enjeux paysagers, dont un résumé figure dans le dossier support de la concertation, a été réalisée. De même, des orientations figurent dans ce document avec en particulier la création de massifs boisés s'appuyant sur la palette des espèces végétales des boisements des massifs proches du site en veillant à une diversification, la mise en œuvre des strates arborées, de haies champêtres comprenant une strate arborescente et une végétalisation des talus s'appuyant sur les cortèges floristiques des prairies présentes dans le secteur.

#### PCAET – 22 contributions – 1.2%

Le PCAET, ou Plan Climat Air Energie Territorial, définit les orientations stratégiques de la CAPV en termes de développement durable. Ses objectifs sont les suivants :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- L'adaptation au changement climatique,
- La sobriété et l'efficacité énergétiques,
- L'amélioration de la qualité de l'air,
- Le développement des énergies renouvelables.

Au cours de la concertation, des habitants (21) ont évoqué le PCAET de la CAPV et en quoi, selon eux, **le projet de liaison serait contraire aux objectifs** énoncés plus haut.

Un habitant estime au contraire que le projet rentre dans les objectifs du PCAET et contribuera à y répondre en partie.

#### Observations du maître d'ouvrage :

- AMENAGEMENT DE LA LIAISON A48-RD592 ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MOIRANS

### CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

Comme indiqué supra, le projet permet d'éviter l'émission de 2 300 tonnes de CO<sub>2</sub> annuellement grâce à l'évitement chaque jour de 38 000 véhicules.km. Cela permet d'amortir le « coût carbone » de sa construction en 5 ans et au-delà de contribuer à l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre défini par le PCAET du Pays Voironnais. Il contribue à l'amélioration de la qualité de l'air.

#### Gestion des eaux pluviales – 16 contributions – 0.9%

La question de la gestion des eaux pluviales est ressortie lors de la concertation. Le projet de liaison vise à **prendre en compte la gestion des eaux de ruissèlement**, contrairement aux petites routes sur lesquelles circulent actuellement les véhicules du territoire. Dans 6 contributions, cette gestion est saluée et permettra, selon les habitants, de limiter les risques de glissement et la pollution des sols.

Néanmoins, pour les autres contributions abordant cette thématique, l'artificialisation des sols renforcera justement **le risque de ruissèlement et de glissements de terrain** lors des épisodes pluvieux intenses. Cela contribuera également, selon eux, à la pollution des sols.

#### Observations du maître d'ouvrage :

Le projet fait l'objet d'études hydrauliques qui portent sur la gestion des eaux pluviales de l'infrastructure routière et des eaux du versant que le projet intercepte. L'intégralité des eaux de chaussée sera collectée et traitée avant rejet dans le milieu naturel.

## Thème 3 : Cadre de vie – 390 contributions – 20.6%

### Sécurité – 124 contributions – 6.7%

La sécurité des habitants et usagers du territoire est l'une des thématiques principales ressortie au cours de la concertation. **De nombreux axes sont aujourd'hui identifiés comme étant dangereux**, aussi bien pour les riverains que les piétons, les cyclistes et les voitures qui y circulent. Une fois de plus, les routes du Ri d'Olon et du Grand Bois figurent parmi les axes les plus cités. Que ce soit le risque d'accident routier, d'écrasement d'animaux de compagnie, de collision avec les cyclistes ou encore la dégradation des habitats riverains à ces routes (arrachement de toitures par exemple), ces axes sont aujourd'hui facteurs d'insécurité.

Majoritairement (69 contributions), les habitants considèrent que **le projet va contribuer à apaiser ces routes, en déportant le trafic sur des axes plus adaptés** (l'un des principaux objectifs du projet).

Pour les habitants (44) qui considèrent au contraire que le trafic augmentera à cause de la présence du projet (cf. partie « engorgement du trafic »), cette liaison n'améliorera pas la sécurité sur le territoire, d'autant plus que la pente à 7% prévue pour la liaison inquiète (cf. partie « pente de la liaison »).

#### Observations du maître d'ouvrage :

Le Département considère que la réalisation de la nouvelle liaison améliorera significativement la sécurité des déplacements sur le secteur Moirans, Saint Jean de Moirans, Voiron. En effet, elle permettra de réduire significativement le trafic sur des voiries aux caractéristiques inadaptées comme la route du Ri d'Olon et la route du Grand Bois et d'alléger celui de routes départementales qui traversent des zones urbaines et où la densité du trafic rend difficile la cohabitation entre les différents modes de déplacements.

La conception de la liaison intègre par ailleurs des zones de récupération larges qui contribuent à limiter le nombre d'accidents et la gravité. Si la pente de 7% peut sembler forte pour une voie de ce type, elle concerne un linéaire assez court, elle est admise dans les référentiels de conception routière et correspond à celle de nombreux axes à fort trafic dont des portions d'autoroute.

CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

**Pollution de l'air – 113 contributions – 6.1%**

Autre grande thématique ressortie de la concertation, la pollution de l'air et ses impacts sur la qualité de vie des habitants du territoire suscitent beaucoup de réactions. Majoritairement (81), les habitants s'inquiètent d'**une éventuelle baisse de la qualité de l'air sur le territoire à cause de la présence du projet**. En effet, des habitants remettent en question la capacité du projet à désengorger le trafic sur le territoire, voire estiment que la liaison pourrait inciter encore plus à l'usage de la voiture (cf. partie « engorgement du trafic »). Pour ces derniers, le projet créera des conditions propices à la dégradation de la qualité de l'air à cause de l'échappement de gaz, fumées et particules fines émises par les véhicules qui y circuleront. Ils craignent ainsi l'impact de ces échappements sur la santé des habitants, mais également sur l'environnement au sens large.

D'autres habitants (32), notamment les riverains des axes concernés par la saturation du trafic, se plaignent déjà d'une qualité de l'air dégradée et estiment que, **par le report de ces véhicules, les conditions atmosphériques du territoire s'amélioreront**.

**Observations du maître d'ouvrage :**

Comme indiqué dans le paragraphe sur les émissions de gaz à effet de serre, le projet permet une réduction des kilomètres parcourus donc mécaniquement une réduction des émissions de polluants qui varie de 3 à 6%. En complément, l'éloignement d'un volume significatif de trafic des zones d'urbanisation denses et la réduction des saturations avec en particulier l'allègement du trafic sur les RD 592 et 1085 très chargées sont des éléments complémentaires favorables à l'amélioration de la qualité de l'air.

**Bruit – 83 contributions – 4.5%**

Le trafic important qui circule aujourd'hui sur le territoire engendre de nombreuses nuisances, notamment sonores. Par le report du trafic sur des axes plus adaptés, la liaison entend éloigner ces nuisances des habitations riveraines qui en souffrent aujourd'hui. 27 contributions, provenant notamment d'habitants des routes du Ri d'Olon et du Grand Bois, se réjouissent de ce report du trafic, qui contribuera à **réduire le niveau de bruit au quotidien**.

Toutefois, et comme vu précédemment (cf. partie « engorgement du trafic »), certains habitants (46) **doutent de la capacité du projet à désengorger le trafic, et ainsi, à réduire les nuisances, dont les nuisances sonores**.

### CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

#### Observations du maître d'ouvrage :

La thématique du bruit est bien présente dans les enjeux identifiés par le maître d'ouvrage pour ce projet et est une préoccupation légitime des habitants. Elle a fait l'objet d'un large développement dans le dossier de concertation. Comme pour la qualité de l'air, la réduction des kilomètres parcourus et l'éloignement du trafic des zones urbanisées sont des éléments favorables au niveau global en termes de nuisances sonores. Il sera possible de créer, dans le cadre du projet de liaison, des protections à la source pour limiter les nuisances sonores sur les secteurs exposés. Le Département s'engage à étudier la possibilité de réalisation et l'efficacité de tels dispositifs pour les logements qui seraient exposés à des niveaux de bruits sensiblement plus élevés, en lien avec la réalisation de la liaison même si ces niveaux restent inférieurs aux seuils réglementaires. Il s'engage aussi à étudier les effets induits par le projet particulièrement sur les axes situés dans le prolongement de ce dernier.

#### Report des nuisances – 42 contributions – 2.3%

Parmi les participants ayant fait part de leurs doutes quant à la capacité du projet à régler les problématiques d'engorgement du trafic sur le territoire, certains craignent **que les nuisances rencontrées aujourd'hui par les riverains des axes saturés ne fassent que se déplacer et impacter négativement des logements aujourd'hui épargnés par ces dernières.** Les coteaux de Moirans, notamment, sont souvent cités comme une des zones sur lesquelles pourraient se reporter ces nuisances, en l'absence de mesures efficaces pour assurer le maintien de la qualité de vie.

#### Observations du maître d'ouvrage :

Si un des objectifs affichés par le projet est bien de réduire le trafic dans les zones urbaines, le Département souhaite aussi réduire au minimum les impacts négatifs pour les habitants qui seront proches de la nouvelle liaison. C'est ce qui l'a conduit à intégrer la problématique des nuisances dans la phase amont des études. En complément de ce qui a été évoqué dans la thématique bruit, le Département s'engage à intégrer l'enjeu de réduction de la perception du projet pour les riverains les plus proches dans la conception des aménagements paysagers.

CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

**Impact sur les commerces locaux – 7 contributions – 0.4%**

Un des principaux objectifs de la liaison est de faciliter les échanges entre le nord et le sud du territoire, en facilitant notamment l'accès à l'hôpital et aux zones commerciales du nord du territoire. 6 contributions craignent que **cet accès facilité à la zone commerciale des Blanchisseries, notamment, ait des effets négatifs sur les petits commerces locaux.**

Une contribution considère que la zone des Blanchisseries fait partie du commerce local et que cette liaison permettra ainsi d'en assurer le développement.

**Observations du maître d'ouvrage :**

Le maître d'ouvrage ne souhaite pas se prononcer sur la notion de commerce local ou non pour certaines zones d'activités. Il ressort cependant de nombreuses expériences que l'accessibilité améliorée et une ambiance plus apaisée peuvent être des éléments favorables aux commerces riverains d'axes où la circulation a été réduite.

**Expropriations – 6 contributions – 0.3%**

La question des expropriations nécessaires à la réalisation du projet suscite des inquiétudes auprès de quelques habitants, notamment pour **les propriétaires de parcelles agricoles.**

**Observations du maître d'ouvrage :**

L'objectif du maître d'ouvrage est d'acquiescer l'ensemble des emprises nécessaires au projet par voie amiable. L'expropriation ne sera envisagée qu'en dernier ressort. Comme indiqué précédemment pour les exploitations agricoles impactées, le Département s'engage en lien avec la chambre d'agriculture à rechercher des mesures permettant de pérenniser leur activité.

**Vibrations – 5 contributions – 0.3%**

Aujourd'hui, le passage des véhicules près des habitations riveraines des routes saturées engendre des vibrations causant un **inconfort pour les habitants**, ainsi que des **dégradations du bâti**. Les habitants, ayant abordé cette nuisance, considèrent que **le projet permettra justement d'en limiter les effets grâce au report du trafic.**

**Observations du maître d'ouvrage :**

La réduction des vibrations en lien avec la baisse de trafic sur certains axes fait effectivement partie des bénéfices attendus du projet.

## Thème 4 : Vie du projet – mentionné dans 263 contributions – 14.2%

### Coût du projet – 148 contributions – 8%

Le coût du projet, estimé à 25 millions d'euros au total, est un autre des principaux sujets ressortis lors des échanges. Pour la majorité (138), ce coût interroge. En effet, pour le financement d'une liaison d'1.4 km de long, certains considèrent que **le coût est excessif**. Des **précisions sur le financement**, ainsi que sur les calculs effectués pour arriver à cette estimation budgétaire, notamment le coût de l'ouvrage de franchissement sous l'A48, sont demandés.

D'autres, se prononçant en défaveur de la réalisation de cette liaison, estiment que cet argent pourrait être utilisé pour **développer la circulation à vélo et en transports collectifs au sein du territoire**. Enfin, les défenseurs de la gratuité de l'autoroute (cf. partie « valorisation de l'A48 ») estiment que cet argent pourrait permettre de négocier cette solution avec AREA.

10 contributions défendent toutefois le coût du projet, qui selon certains habitants, résulte des nombreux reports de la réalisation du projet, qui ont entraîné une hausse du coût de réalisation de la liaison. Cet argument est également défendu pour **demander la réalisation rapide de l'ouvrage**.

D'autres estiment que **le coût du projet est nécessaire** afin qu'il soit le plus complet possible, plutôt que d'opter pour une solution moins chère mais qui pourrait avoir plus d'impacts négatifs sur le territoire et ses habitants.

#### Observations du maître d'ouvrage :

Le coût du projet qui figure dans le dossier de concertation est celui qui ressort des études d'avant-projet réalisées par le maître d'œuvre. Il s'explique par la topographie complexe, la nécessité de réaliser un ouvrage sous l'autoroute A 48 ainsi que le choix du maître d'ouvrage d'utiliser des soutènements pour réduire les emprises. La recherche de la solution la plus courte et la moins impactante pour l'environnement conduit en effet à des impératifs techniques qui ne sont pas les moins onéreux.

Les études en phase projet permettront de préciser ce coût et de rechercher d'éventuelles pistes d'optimisation.

### Phase chantier – 64 contributions – 3.4%

**Le calendrier et les modalités de réalisation des travaux prévus** pour la liaison sont des sujets fréquemment abordés au cours de la concertation. Interrogés à ce sujet lors des réunions publiques, les participants ont pu exprimer leurs recommandations et attentes pour cette phase chantier :

- AMENAGEMENT DE LA LIAISON A48-RD592 ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MOIRANS

### CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

- Démarrer les travaux rapidement et les terminer dans les meilleurs délais,
- Faire travailler des entreprises locales,
- Respecter le cadre de vie des riverains,
- Sécuriser les routes du Ri d'Olon et du Grand Bois pendant la phase chantier, sans attendre la finalisation de la liaison,
- Faire circuler les camions de chantier sur les axes adaptés,
- Minimiser les déblais, remblais, poussières et autres nuisances.

#### Observations du maître d'ouvrage :

Plusieurs sujets sont abordés dans la thématique chantier :

- Le démarrage des travaux. Ce dernier dépend essentiellement des procédures préalables et des acquisitions foncières. Si le maître d'ouvrage fera diligence pour que leurs délais soient optimisés, il dépend largement des services de l'Etat en charge de leur organisation et d'éventuels recours.
- Le choix des entreprises. Ce dernier sera fait dans le cadre du Code de la commande publique qui s'impose au Département.
- La réduction des nuisances générées par le chantier. Ce point sera traité lors de la phase Projet des études en cours et fera l'objet d'une grande vigilance de la part du maître d'ouvrage, avec un bilan GES.

#### Concertation / communication – 27 contributions – 1.5%

La concertation en elle-même, ainsi que les outils de communication qui l'ont accompagnée, sont également le sujet de certaines contributions. Certains habitants (21) ont eu **le sentiment de ne pas avoir eu un accès clair et compréhensible aux informations sur le projet**, notamment au moment des permanences et réunions publiques. En effet, les réunions publiques, organisées au format de déambulation participative, ont déconcerté une partie des participants, habitués à un débat classique sous forme de questions / réponses en plénière.

Les permanences, quant à elles, n'ont, pour certains participants, pas permis de répondre à l'ensemble de leurs questions.

Enfin, concernant le dossier de concertation, des participants ont regretté **l'absence de mention des études réalisées par le Pic Vert** en amont de la concertation.

Une contribution rappelle néanmoins que **cette concertation n'est pas un référendum** et que son objectif premier était d'informer les habitants sur le projet retravaillé depuis la première concertation de 2017.

CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

**Observations du maître d'ouvrage :**

Le Département considère que le dossier de concertation était très complet pour un document de ce type et qu'il contenait les éléments permettant au public de s'informer et de contribuer.

Quant à l'étude du Pic Vert, bien qu'utile au débat, sa méthodologie et le délai de communication au maître d'ouvrage ne permettaient pas de l'intégrer comme un document de référence.

Le Département rappelle qu'il ne s'agit pas d'un dossier d'enquête publique. Il considère que la forme de la concertation était pertinente avec plusieurs types de rencontres qui ont permis des échanges riches et variés. Le nombre élevé de contributions et leur richesse confirment, pour le Département, la pertinence du dispositif retenu.

**Ancienneté du projet – 22 contributions – 1.2%**

Le projet de liaison A48-RD 592 est étudié et porté par le territoire depuis 2006. Pour certains (21), **ce projet ne correspond plus au contexte actuel**, à l'heure de la réduction de l'usage de la voiture. De plus, des habitants estiment que le délai entre les premières réflexions sur le projet et sa réalisation sont responsables du prix jugé élevé par certains (cf. partie « coût du projet »).

Une contribution, au contraire, considère justement que le projet a évolué depuis 2006 et qu'il s'inscrit dans une dynamique plus large d'aménagements des routes du territoire, dont il constitue le dernier tronçon.

**Observations du maître d'ouvrage :**

Si le besoin, auquel répond le projet, est identifié depuis de nombreuses années, les études de trafic conduites tout au long des réflexions depuis 2006 ont montré qu'il existe voire qu'il est encore plus fort avec le développement du Pays Voironnais.

Les caractéristiques de la liaison ont par ailleurs évolué pour limiter ses impacts négatifs particulièrement sur l'environnement.

**PLU – 2 contributions – 0.1%**

Deux contributions ont souligné **l'absence de mention du PLUi dans le dossier de concertation**, ainsi qu'au cours des échanges organisés (atelier, réunions publiques, permanences).

- AMENAGEMENT DE LA LIAISON A48-RD592 ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MOIRANS

**CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023**

**Observations du maître d'ouvrage :**

La partie 3 du document support de la concertation mentionne bien la mise en compatibilité du PLU de Moirans, ses enjeux, sa consistance. Les supports présentés en introduction des réunions publiques mentionnaient bien cet objet pour la concertation.

## Thème 5 : Caractéristiques du projet – 66 contributions – 3.5%

### Pente – 43 contributions – 2.3%

Le projet de liaison serait en pente, estimée à un dénivelé maximum de 7%. Cette caractéristique du projet suscite des inquiétudes chez des habitants (35), liées à **la vitesse que pourraient prendre les véhicules qui l'empruntent, notamment les camions**. L'absence de voie de secours interroge également sur la prise en compte de cette composante du projet.

D'autres contestent la dangerosité perçue de la pente, en soulignant que cette inclinaison est identique à la montée de la RD 1085 entre Moirans et Charnècles. Un participant a notamment usé de l'exemple des rampes PMR, dont l'inclinaison de 5% imposée par la norme n'est pas tant éloignée des 7% de la liaison.

#### Observations du maître d'ouvrage :

Comme indiqué précédemment, si la pente de 7% peut sembler forte pour une voie de ce type, elle concerne un linéaire assez court, elle est admise dans les référentiels de conception routière et correspond à celle de nombreux axes à fort trafic dont des portions d'autoroute.

### Longueur de la liaison – 23 contributions – 1.2%

La liaison A48-RD 592 aura une longueur de 1400 m. Des habitants (14) s'interrogent sur cette caractéristique du projet. En effet, ces derniers considèrent que **cette liaison est trop courte** pour justifier du coût de 25 millions d'euros, mais aussi trop courte pour avoir un réel impact sur l'engorgement du trafic au sein du territoire.

Cette longueur est au contraire valorisée par d'autres habitants (9) qui considèrent que **la sobriété de la liaison permettra de contenir les impacts sur l'environnement**, tout en apportant des bénéfices de désengorgement du trafic pour le territoire. Un habitant souligne également que cette liaison serait située entre deux routes départementales existantes, bien plus longues ; elle n'impacterait donc pas plus le paysage, déjà bien urbanisé.

#### Observations du maître d'ouvrage :

Comme évoqué plus haut à la suite des études conduites par le Pays Voironnais, l'option choisie a été de privilégier, à fonctionnalités équivalentes, le projet comportant le moins d'impacts négatifs sur l'environnement et donc le plus court en sachant que le contexte, en particulier la

### CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

topographie, rendrait son coût élevé. Le Département considère que la faible longueur du projet, qui permet de limiter ses impacts, est une de ses forces.

## Enseignements de la synthèse thématique

- **Le thème « Usages » a été le plus mentionné (612 contributions soit 33%)** au cours de la concertation. Globalement, les participants s'interrogent sur la **capacité de la liaison à répondre aux problématiques de circulation du territoire** (saturation du trafic, transports collectifs, déplacements piétons et à vélo...). De nombreuses contributions mentionnent des **alternatives à la liaison**, notamment rendre l'autoroute A48 gratuite depuis Champfeuillet ou Rives. Ces avis ne représentent toutefois pas ceux de l'ensemble des participants, de nombreux habitants considèrent que la liaison est le chaînon manquant pour finaliser un projet de mobilité initié depuis des années sur le territoire. Cette place prépondérante de la thématique circulation dans la concertation montre que le projet cherche à répondre à l'un de enjeux majeurs de ce territoire : améliorer les conditions de déplacement des habitants.
- **Le thème « Environnement » est le deuxième plus cité (473 contributions soit 25.5%)**. Si de nombreux participants soulignent la bonne prise en compte environnementale dans la conception et la réalisation du projet, notamment via les mesures ERC, une majorité estime que la **création d'une nouvelle route ne répond pas aux enjeux écologiques du territoire** (protection de la faune et de la flore, réchauffement climatique, bétonisation et ZAN). Cette thématique, très présente lors de la concertation, reflète l'importance de l'enjeu environnemental, importance qui dépasse le projet en lui-même mais concerne l'ensemble de notre mode de vie et impacte l'évolution globale de la société.
- **Le thème « Cadre de vie » est le troisième plus cité (390 contributions soit 20.6%)**. Les participants considèrent globalement que le **projet va permettre d'améliorer la qualité de vie des habitants** et réduire les nuisances ressenties par les riverains des routes aujourd'hui saturées (bruit, insécurité, vibrations). Certains s'interrogent toutefois sur un **potentiel report de ces nuisances** vers des habitations qui ne les subissaient pas jusque-là.
- **Le thème « Vie du projet » a surtout été mentionné (263 contributions soit 14.2%)** pour le **coût du projet, jugé trop** élevé par la majorité des participants. Nombreux considèrent que cette somme pourrait être utilisée pour financer la gratuité de l'A 48 depuis Champfeuillet ou Rives, ou à investir dans des pistes cyclables pour le territoire.
- **Le dernier thème « Caractéristiques du projet », a été mentionné (66 contributions soit 3.5%)** notamment pour la **pente de la liaison, jugée trop importante** par certains et pour le rapport longueur de la liaison / coût, incompris par quelques participants.

# Les grands enseignements de la concertation

- 1) **Des contributions riches et argumentées** : 680 contributions ont été déposées au cours de la concertation. Rapporté à la somme globale des thématiques abordées (2181, en comptant les thématiques et les secteurs géographiques abordés), on peut établir une moyenne de 3 thématiques différentes évoquées pour chaque contribution déposée, ce qui démontre un fort intérêt des participants à argumenter leurs positions sur le projet, et donc leur engagement dans un projet qui cherche à répondre aux enjeux du territoire.
- 2) **Un projet qui mobilise tout son territoire** : au-delà des communes concernées par le tracé du projet, la concertation a mobilisé des habitants des communes voisines (Charnècles, Saint-Cassien, Tullins).
- 3) **Un consensus autour de la problématique de circulation sur le territoire et son impact sur le cadre de vie** : au-delà de leurs positions vis-à-vis du projet, les participants ont unanimement reconnu que le territoire subit aujourd'hui un trafic bien trop important pour les infrastructures existantes en particulier les axes secondaires ou de desserte, ce qui engendre d'importantes nuisances pour les riverains comme pour les usagers. Ce consensus, s'il n'implique pas une adhésion au projet, indique des attentes fortes des habitants en termes d'amélioration de leurs conditions de déplacement et de réduction des nuisances.
- 4) **Un projet qui va apaiser le cadre de vie des riverains** : l'analyse par grands thèmes a fait ressortir des tonalités différentes pour les 3 grands thèmes de la concertation. Sur le thème du cadre de vie, les habitants ont majoritairement affirmé que le projet allait contribuer à réduire les nuisances subies à cause des routes aujourd'hui saturées. Ces nuisances incluent le bruit, l'insécurité et les vibrations liées au passage des voitures près des habitations.
- 5) **Les craintes d'un report des nuisances voire d'une amplification du trafic** : concernant le thème des usages, de nombreux participants se sont montrés sceptiques quant à la capacité du projet à répondre aux problématiques de saturation du trafic sur les axes inadaptés du territoire. Certains anticipent un report des nuisances vers des habitations aujourd'hui épargnées par ces dernières. D'autres estiment que le projet présente un risque d'augmentation du trafic, en incitant davantage d'usagers à circuler sur le territoire.
- 6) **Un impact environnemental qui interroge** : concernant l'environnement, de nombreuses interrogations ont été exprimées lors de la concertation, donnant lieu parfois à des oppositions de principe face aux enjeux du changement climatique et de la transition écologique, qui sont

- AMENAGEMENT DE LA LIAISON A48-RD592 ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MOIRANS

### CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

aujourd'hui des sujets de préoccupation majeurs qui dépassent les seuls enjeux du projet. Le respect de la faune et de la flore, la préservation de la biodiversité, l'atteinte des objectifs du ZAN (zéro artificialisation nette des sols), l'impact paysager et agricole du projet sont ainsi autant de sujets qui ont été abordés au cours de la concertation. Les échanges, notamment lors de l'atelier biodiversité, ont permis de mener un travail collectif sur les mesures compensatoires à mettre en œuvre, dans le respect de la démarche ERC (Eviter / Réduire / Compenser) suivie par le Département de l'Isère.

- 7) **De nombreuses propositions d'alternatives** : de nombreuses contributions font part d'interrogations sur le coût du projet, jugé trop important pour une liaison de 1400 m. Ainsi, de nombreuses alternatives ont été proposées au cours de la concertation, notamment la gratuité de l'autoroute depuis Champfeuillet et le développement des pistes cyclables et des transports collectifs. Ces propositions concrètes, dont la faisabilité reste à étudier, témoignent d'une volonté des participants de contribuer efficacement à l'enrichissement de la réflexion et prouvent que les conditions d'un dialogue constructif ont été réunies lors de cette concertation.
- 8) **Une forte évolution de la mobilisation depuis 2017** : la concertation organisée en 2017 n'avait pas mobilisé très fortement le territoire (50 participants sur deux réunions publiques). La concertation, organisée en 2023, a mobilisé 150 participants lors de la réunion publique de Voiron et 160 à Moirans, soit environ 3 fois plus de participants à chaque réunion que sur les deux réunions publiques de la concertation de 2017 réunies.
- 9) **Des avis qui divergent selon les secteurs** : de nombreux secteurs du territoire ont été mentionnés au cours de la concertation et des tendances sur la tonalité des avis émis s'en dégagent. Ainsi, les communes de Voiron, Charnècles, Saint-Cassien sont évoquées au travers d'avis plutôt en faveur de la réalisation du projet, qui permettra d'améliorer les conditions de déplacements de leurs habitants. La commune de Saint-Jean-de-Moirans, quant à elle, est très peu mentionnée. La commune de Moirans présente un cas particulier : le centre de la commune et les axes RD 1085, RD 1092 et RD 592 sont évoqués au travers de tonalités globalement négatives, qui expriment la crainte d'une augmentation des nuisances sur ces secteurs, contrairement aux routes du Ri d'Olon et du Grand Bois, qui traversent également la commune, et qui sont mentionnées dans des avis majoritairement en faveur du projet, qui contribuera à l'apaisement de ces routes, en assurant le report du trafic vers des axes adaptés.

# Annexes

## Annonce presse

14 | **Actu locale** Voironnais

*Le Dauphiné Libéré*  
Dimanche 5 novembre 2023

### Rives Les mamies tricoteuses ont inauguré leur boutique



Mylène et Sylvie à gauche organisant la réception qui suivait la pose de la plaque officielle "Tricot d'un jour, tricot toujours".

La boutique éphémère des mamies tricoteuses installée au 77 de l'avenue Jean-Jaurès est désormais pérennisée. Un beau projet qui vient d'être inauguré.

Les résidentes de l'Épand de Rives qui s'activent au sein de l'atelier "Tricot d'un jour, tricot toujours", ont déjà beaucoup fait parler d'elles bien au-delà des limites de leur village et elles ne comptent pas s'arrêter là. Après le soutien des Lions clubs de Voiron en 2014 et les vifs remerciements du siège parisien de l'AMBER FOND au profit de laquelle elles tricotent pour soutenir leur action humanitaire en Afrique, elles ont quitté un instant l'Épand pour inaugurer

leur point de vente en centre-ville de Rives. Mylène Defrance, initiatrice du projet, a décidé de transformer un jour par mois son cabinet de sage-femme en boutique éphémère et solidaire pour booster les ventes de l'aïeuler notre édition du 8 octobre. Devant le succès remporté le premier jour et l'enthousiasme des résidentes, l'essai était transformé et l'installation mensuelle de la boutique éphémère au 77 de l'avenue Jean-Jaurès est désormais pérennisée.

Jeudi 2 novembre à 15 heures précises, le mini bus conduit bénévolement par Lionel Bianco, président de l'AGLIR (Association gestion des lotirs des résidents) amenaient quelques mamies aux doigts de fées, en-

cadrés par les deux amirautes, Dominique Bard et Marie Rémi, à l'inauguration de la boutique. Ils étaient chaleureusement reçus par Mylène Defrance et Sylvie Augoyat, fille de Jostane, qui durant des années encadraient bénévolement l'atelier et qui reste à jamais gravée dans la mémoire de cette riche aventure.

Chaque premier jeudi du mois la boutique sera désormais ouverte de 14 heures à 18 heures, l'occasion de faire de superbes cadeaux de Noël à tout petits prix, à choisir entre bonnets, smoods, chales, pulls, layettes ou doudous, entièrement confectionnés à la main dans des laines de qualité.

● J.-M.B.  
Prochaine ouverture le 7 décembre à partir de 14 heures.

### Izeaux • Première réunion de création du Conseil participatif jeudi

Jeudi 9 novembre à 19 heures, à la salle du conseil municipal, la majorité municipale invite les personnes intéressées à participer à la constitution du Conseil participatif avec la création de commissions extra-municipales. Ainsi qu'elle l'avait annoncé dans son programme, la municipalité de Max Barbagallo, maire, souhaite ainsi offrir la possibilité aux Uzelots de s'investir pour leur village.

### ► Agenda

#### Renage Don du sang

Mardi 7 novembre de 10 h à 19 h 30 salle Jean-Aluigi.

### ► INFOS SERVICES

<b>TULLINS</b> <b>TAXI PIANFETTI</b> <b>BENOIT &amp; DANIEL</b> Taxi transport - Médical assés Tullins 58 Palencia 1 04 78 07 82 10 - 06 42 34 73 88	<b>TAXIS FINET</b> Tous transports médicaux assés, transport d'adultes, transport scolaire 06 07 06 15 21 - 06 40 08 58 53 TULLIN n°3 - St-Sauveur-le-Vieux n°1
<b>IZEAUX</b> <b>IZEAUX TAXI GILLES BILLIARD</b> Médical Assés - Tous Transports Izeaux Gironde Comptoir Sécurité Sociale 06 07 64 84 22 - 04 78 85 85 80	

**POUR PARAITRE DANS CETTE RUBRIQUE CONTACTEZ-NOUS AU 04 78 66 11 68**

### Rives Chaleur tropicale à l'Orgère ce week-end

Ce dimanche 5 novembre encoché à l'Orgère, il suffit de pousser les portes de la salle François-Mitterrand pour quitter la grisaille automnale et profiter de la chaleur outre marine.

Des samedi, à l'heure apéritive, la BatoukaZouf de Saint-Siméon-de-Brossieux se positionnait en passerelle, entre l'entrée en période hivernale de nos régions et l'approche de la saison estivale débutant aux Antilles. Après avoir apprécié la douillette dans le parc, la visite des stands d'artisans locaux et outre marts, avec leurs styles et leurs spécialités spécifiques, offert aux visiteurs un excellent voyage autour du monde. Après la chaleur des stands de rhum arrangé, qui, consommé



La BatoukaZouf se positionnait en passerelle entre la grisaille hivernale et le soleil outre marin invité à l'Orgère.

avec modération réchauffera les fêtes de fin d'année, un petit détour par les criepertes et grottes locales permettait d'éviter un trop grand choc thermique.

Ce dimanche, boulettes, acras et autre spécialités exotiques, toujours aux côtés des saveurs locales, attendent les Rivots et bien entendu leurs voisins.

● J.-M.B.

**isère**

### AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

**RD 592 - A48**

**VOIRON LIANI AIN LA MOIRANS MOIRANS**

Le Département de l'Isère qui porte la maîtrise d'ouvrage du projet de Bâton recourant la route départementale (RD) 592 à l'Autoroute A48, organise une concertation publique (article L1523 et R1223 du Code de l'urbanisme) du 13 novembre au 11 décembre.

Un dossier de concertation détaillant le projet et un étiquetage de consultation de public, ainsi que les cartes de Voiron, Moirans et Saint-Siméon-de-Voirans, sont disponibles sur le site internet de la concertation :

[www.isere.fr/consultation](http://www.isere.fr/consultation)

Les avis et observations seront recueillis sur les registres ouverts à cet effet, deux jours de plus de la date de concertation en consultation, ou peuvent être déposés au registre consultable disponible sur la page internet de la concertation.

Cette concertation publique se déroulera :

- Le 13 novembre à 18h30 à Voiron, dans la salle des fêtes ;
- Le 07 décembre à 18h30 à Moirans, dans la salle Louis Barrot.

Un atelier sur le thème « L'habitat et la densité en centre de Saint-Siméon-de-Voirans » aura lieu le samedi 23 novembre à 10h. Les inscriptions à cet atelier se feront sur le site internet de concertation : [www.isere.fr/consultation](http://www.isere.fr/consultation).

Trois participants d'habitants sont respectivement représentés : le maire de Moirans, le maire de Saint-Siméon-de-Voirans et le maire de Voiron :

- Le 22 novembre de 17h à 19h en mairie de Moirans ;
- Le 05 décembre de 17h à 19h en mairie de Saint-Siméon-de-Voirans ;
- Le 11 décembre de 17h à 19h en mairie de Voiron.

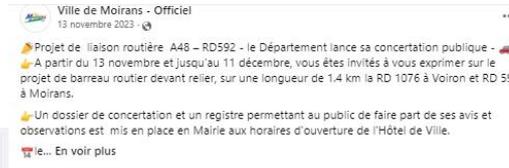
À l'issue de cette phase de concertation le Département de l'Isère analysera l'ensemble des avis et propositions recueillis au sein d'un bilan de concertation. Il effectuera et publiera ensuite un projet de décret complet, dans la mesure du possible, des observations formulées.

Le projet, issu de cette concertation sera ensuite l'objet d'une enquête publique.

- AMENAGEMENT DE LA LIAISON A48-RD592 ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MOIRANS

CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

Annnonce Réseaux sociaux



CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

## Kakémonos réunions publiques



### LIAISON A48 — RD592 HISTORIQUE DU PROJET ET CONCERTATION

**Un projet étudié depuis 2006 et concerté une première fois en 2017**



#### La concertation de 2017, quel bilan ?

Dans son bilan et à la suite des questionnements soulevés par le public, le Département :

- a affirmé le choix de l'option de franchissement à nouveau ouvrage à sous-traiter moins impactant pour la vie locale
- a prévu d'intégrer une variante de tracé, plus éloignée du péage de Champfeuillet dans la suite des études opérationnelles

- a accepté la possibilité d'acquiescer des maisons se situant à proximité de l'emprise de la voie nouvelle ;
- a affirmé que le tracé choisi sera affiné selon les principaux enjeux soulevés (proximité de l'habitat, activité agricole, biodiversité, hydraulique).

Le bilan a été adopté conjointement par le Département de l'Isère et la CAPV en novembre 2017.

#### Et après ?

**PRINTEMPS À HIVER 2024/2025**  
Finalisation des inventaires et des dossiers réglementaires.

**2026/2028**  
Consultation des entreprises, préparation et travaux.



#### La concertation constitue un préalable à l'enquête publique

À la suite de cette phase, le Département de l'Isère analyse l'ensemble des avis et propositions et rédige un bilan de la concertation. Il affine et précise ensuite son projet en intégrant les contributions, dans la mesure du possible. Le nouveau dossier de présentation du projet constituera la base des discussions au moment de l'enquête publique,

qui déterminera l'utilité publique du projet et recherchera l'autorisation environnementale.

L'enquête devra se tenir courant 2025. Elle permettra de valider définitivement le projet auprès des publics concernés et de lancer la réalisation des aménagements retenus.



AMENAGEMENT DE LA LIAISON A48-RD592 ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MOIRANS

CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023



## LA LIAISON A48 – RD592 ET... LES USAGES

### Des études de trafic qui démontrent la nécessité de la liaison

À la suite de la concertation de 2017, des études de trafic ont été relancées selon une méthodologie rigoureuse :

- réalisation de comptages routiers en continu sur une durée minimum de 3 semaines hors vacances scolaires et hors contraintes importantes sur les voies du territoire, afin d'obtenir une vision du fonctionnement « normal » du trafic routier du territoire ;
- réalisation d'une enquête « origine destination par lecture de plaques minéralogiques aux heures de pointe d'un jour de semaine « normal » (un mardi ou un jeudi) afin de visualiser aux heures les plus chargées de la journée les itinéraires empruntés par les usagers de la route.

### réalisation d'une étude des potentiels de report de la circulation vers la nouvelle liaison routière.

Dès sa mise en service, la nouvelle liaison permettra ainsi de capter environ 13 000 véhicules par jour. Ces véhicules emprunteront aujourd'hui des voies peu

adaptées au trafic de transit et surtout au niveau de pointe. Les automobilistes adapteront ainsi aujourd'hui des itinéraires beaucoup plus longs et incertains en termes de temps de parcours que ceux qui emprunteront demain la nouvelle liaison routière.



### EN BREF

#### LE TRAFIC

- des études trafic rigoureuses et actualisées
- 13 000 véhicules par jour captés par la nouvelle liaison

### Quelle place pour les modes actifs ?

La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, dans le cadre du schéma cyclable adopté en mars 2021, a décidé de mettre en place un itinéraire alternatif pour les vélos sur le territoire. Cet itinéraire comprendra une passerelle au niveau de Saint-Jean-de-Moirans, afin d'assurer la traversée en sécurité de l'A48. Le Département assurera la maîtrise d'ouvrage de cette infrastructure.

Une seconde liaison, entre Voiron et Moirans, a été définie comme itinéraire « complémentaire » dans le schéma.

L'itinéraire alternatif emprunte des voies qui seront déchargées d'une partie de leur trafic à la suite de la mise en service de la liaison ce qui rendra l'itinéraire plus sûr et ce qui facilitera la mise en œuvre d'aménagements dédiés.

Des bandes multifonctionnelles de 1,80 m dans chaque sens contribueront à la sécurité des cyclistes sur la liaison.

### Quelle place pour les transports collectifs ?

De nombreuses lignes des cars régionaux permettent de relier les différentes communes entre elles, ainsi qu'aux grandes agglomérations voisines. Voiron est desservi par 6 lignes de ce réseau : X01, X02, T41, T42, T43 et T50. La ligne X02 est directement impactée par le projet, son tracé passant par Champeville. Les communes de Moirans et Saint-Jean-de-Moirans sont quant à elles desservies par la ligne régionale T52 (jusqu'à Grenoble).

Deux lignes de transport du Pays Voironnais, la ligne Interurbaine A et la ligne urbaine 1 du réseau utilisent des infrastructures 0SD 582 notamment, qui verront leur trafic diminuer grâce à la création de la liaison. Cet allègement de trafic permettra donc une meilleure régularité des lignes concernées.

#### LES MODES ACTIFS

- sécurisation cyclable de la liaison
- aménagements complémentaires et itinéraires alternatifs dans le cadre du Schéma cyclable de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais

#### LES TRANSPORTS EN COMMUN

- des gares TER
- des cars régionaux
- des liaisons locales



AMENAGEMENT DE LA LIAISON A48-RD592 ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MOIRANS

CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023



## LA LIAISON A48 – RD592 ET... LE CADRE DE VIE

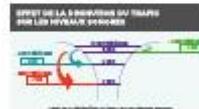
### Quel impact sur le bruit ?

À proximité de la nouvelle liaison, compte-tenu des trafics prévus (16 500 véhicules par jour à long terme), les niveaux sonores en façade des habitations les plus proches devraient rester en dessous des seuils réglementaires de 60 dB(A) le jour et 55 dB(A) la nuit, cela sera à confirmer lors de l'étude détaillée. Il est également évalué que l'impact du projet sur une majorité des axes du secteur constituera un **déclassement des trafics et donc des niveaux sonores**. Ces premiers résultats seront également à confirmer lors de l'étude détaillée.

En fonction des résultats de l'étude acoustique détaillée et en s'appuyant sur la réglementation, **divers types de protection acoustiques** pourront être mis en place :

- des protections individuelles et type isolation de façade pour les impacts sur des habitations isolées
- des protections sur les ouvrages créés dans le cadre du projet
- des ouvrages spécifiques de protection acoustique type écran

La choix entre les différents types de protection (formats, matériaux, etc.) se fera en fonction des enjeux d'efficacité et de pérennité de chaque type de protection.



### Quel impact sur la qualité de l'air ?

Pour évaluer l'impact global du projet, les émissions polluantes ont été estimées dans une première approche à la mise en service. Il ressort que le projet permet de **réduire le nombre de kilomètres parcourus** par les usagers de la route en raccourcissant leurs itinéraires, ce qui permet de réduire directement les émissions polluantes sur l'ensemble du réseau routier en interface avec le projet.

Le **coût carbone** du projet est estimé à ce stade préliminaire de l'étude à environ **10 000 tCO<sub>2</sub>e**. En parallèle, le projet permet d'éviter journalièrement de l'ordre de **59 000 kWh**, ce qui correspond annuellement à des émissions carbone évitées de l'ordre de **2 500 tCO<sub>2</sub>e**. Le **coût carbone du projet sera donc rapidement amorti**, en moins de 5 ans, grâce aux émissions évitées.

Polluants émis	Unité	Émissions sans projet	Émissions avec projet	Évolution due au projet
NO <sub>x</sub>	kg/j	54,9	50,6	-7,4 %
PM <sub>10</sub>	kg/j	25,2	23,6	-6,3 %
Benzène	g/j	90	74,9	-16,6 %

### Quelles mesures pour le paysage ?

En cohérence avec le contexte périurbain du projet, des aménagements paysagers seront réalisés selon la typologie et les caractéristiques du territoire. Les massifs boisés, peuplés majoritairement par le hêtre et le mélèze, seront pris en compte dans la conception de ces aménagements, dans un objectif de diversification, tout

en restant adaptés aux conditions spécifiques des terrains. Il est envisagé de mettre en place des espaces arborés, des haies champêtres, ainsi que des zones composées d'arbustes, en harmonie avec le territoire et ses conditions. Les semis plantés s'inscriront au mieux dans les modalités locales qui favorisent les pratiques, afin de respecter la cohérence visuelle et environnementale du territoire.

## EN BREF

### LE BRUIT

- seuls réglementaires respectés
- diminution des trafics et donc des niveaux sonores
- protections adaptées à mettre en place

### LA QUALITÉ DE L'AIR

- moins de kilomètres parcourus
- moins d'émissions polluantes
- un coût carbone de projet amorti en 5 ans

### LE PAYSAGE

- des aménagements paysagers en harmonie avec la végétation du territoire



CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023



## LA LIAISON A48 — RD592 ET... L'ENVIRONNEMENT

### 3 phases d'études pour identifier les enjeux

#### Phase préliminaire d'analyse

- compilation des données cartographiques existantes
- extraction des bases de données naturalistes accessibles en ligne
- acquisition de données auprès des structures locales

#### Phase d'inventaire naturaliste de terrain

Les inventaires ont été réalisés sur la zone d'influence directe du projet (26 hectares) et sur la zone d'étude élargie (64 hectares).

- 2018** : 10 interventions préliminaires
- 2019** : 16 interventions d'inventaires naturalistes
- novembre 2020 - mai 2021** : compléments d'inventaires par la prise de photos photographiques sur une durée de 6 mois
- avant l'enquête publique de projet**, est prévue l'actualisation des données d'inventaires

#### Phase d'analyse des enjeux naturels

Hierarchisation des enjeux de biodiversité en s'appuyant sur le statut réglementaire des espèces.



### Les mesures envisagées pour répondre aux enjeux identifiés

#### ÉVITER

##### En phase chantier:

- adaptation des plannings de réalisation des travaux particulièrement impactants pour la faune
- éviter les secteurs sensibles pour l'implantation du chantier
- balisage et évitement de zones sensibles ou d'arbres remarquables
- mise en place de clôtures limitant l'intrusion de la petite faune

##### En phase exploitation:

- mise en place de dispositifs échappatoires au sein des bassins de rétention et de gestion des eaux pluviales permettant à la petite faune de ne pas noyer

#### RÉDUIRE

##### En phase chantier:

- mesures préventives contre la propagation des espèces végétales envahissantes
- mise en place de dispositifs d'assainissement provisoire du chantier limitant les rejets

##### En phase exploitation:

- absence d'éclairage nocturne le long de la nouvelle infrastructure
- mise en place d'un ouvrage supérieur permettant le franchissement de la nouvelle infrastructure par la faune

#### COMPENSER

Les mesures compensatoires sont en cours de définition et respectent la réglementation en vigueur.

Elles seront complétées par vos remarques et contributions, recueillies lors de la concertation.

- préservation, restauration et/ou reconstitution de milieux naturels sur une surface de 8 hectares à 12 hectares

- restauration de prairies ou conversion d'espaces agricoles en prairie sur une surface de 2 hectares à 3 hectares

Un travail avec les associations environnementales du territoire sera également mené lors d'un atelier dédié, sur inscription.

